

DETECTIVE

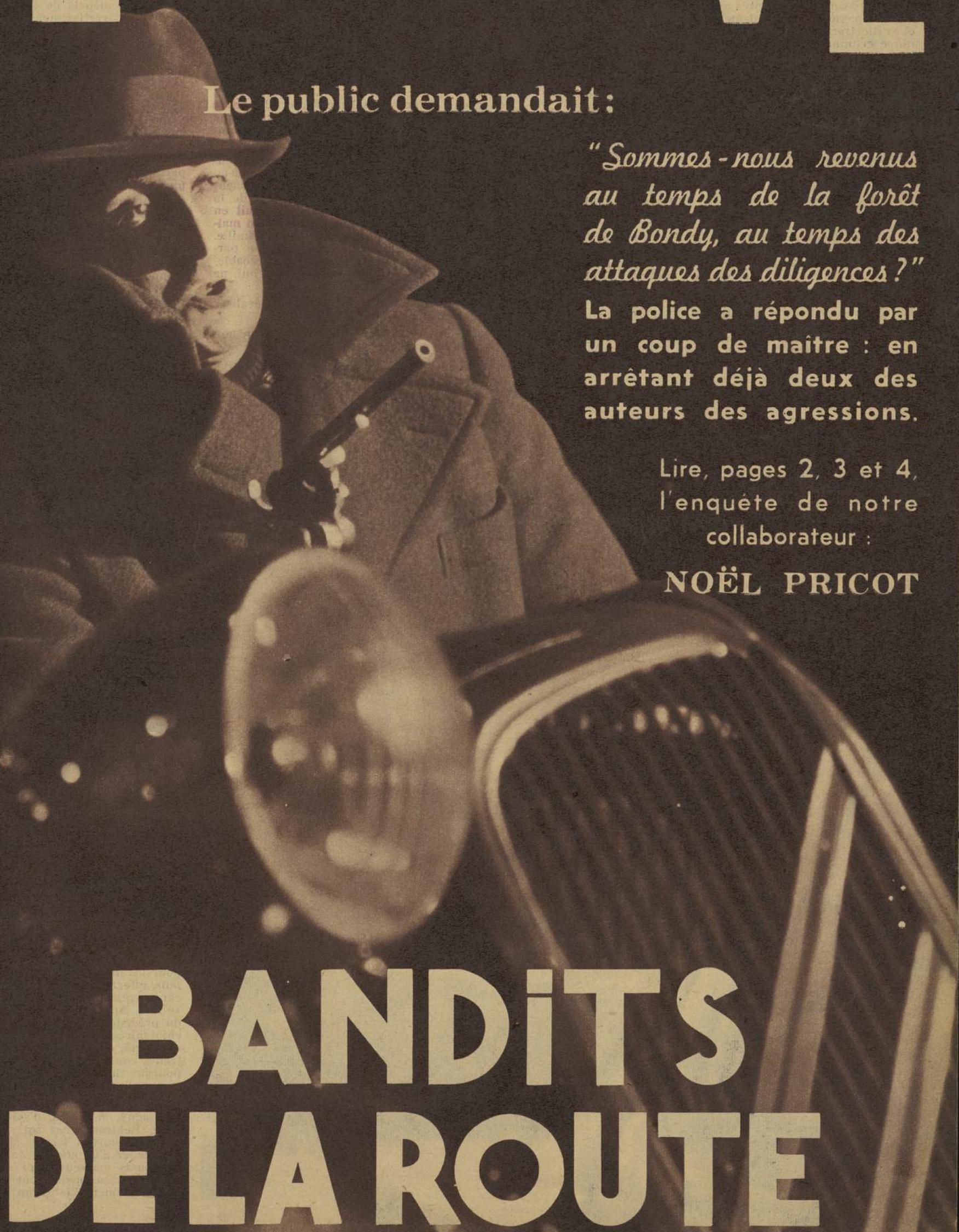
Le public demandait :

"Sommes-nous revenus au temps de la forêt de Bondy, au temps des attaques des diligences?"

La police a répondu par un coup de maître : en arrêtant déjà deux des auteurs des agressions.

Lire, pages 2, 3 et 4,
l'enquête de notre
collaborateur :

NOËL PRICOT



**BANDITS
DE LA ROUTE**



ERAIT-CE, maintenant, affronter le péril d'un crime éventuel que de circuler sur les routes de France, voire dans les rues solitaires de la proche banlieue parisienne ? Nombreux sont ceux qui considèrent, actuellement, comme une courageuse imprudence que de s'éloigner des voies passantes. Ils redoutent de traverser, tardivement ou matinalement, les espaces déserts, craignant d'être victimes de quelque agression crapuleuse. Et il faut convenir que ce n'est pas à tort que tant de gens partagent l'appréhension d'être assaillis et rançonnés au cours de leurs randonnées ou de leurs sorties ordinaires, car la sécurité des automobilistes et des piétons isolés s'avère de plus en plus incertaine.

Sans doute, les mauvaises rencontres effectuées sur les grands chemins ou dans les rues peu animées, ne sont pas nouvelles. Après avoir été très fréquentes dans le passé (notamment au temps des diligences), elles illustrerent encore, à diverses reprises, la chronique criminelle contemporaine. Pourtant, ce n'était plus que de loin en loin qu'il y avait lieu de dénoncer la malfaillance des agresseurs routiers. En ces dernières années, il n'y eut guère que le raid tragique des bandits de la Brie, puis celui de la bande Soja (au début de janvier) qui émurent vivement l'opinion. Et si quelques autres attentats avaient été commis, entre-temps, contre des passants en auto ou à pied, il était si rare que les assaillants eussent brutalisé leurs victimes que le public ne s'en était pas exagérément alarmé.

Mais voici qu'une série d'attaques à main armée vient de prouver que l'audace des pirates de la route constitue un danger pour ainsi dire quotidien. Du 25 mars à ce jour, soit en trois semaines, l'alerte a été donnée une douzaine de fois, en divers points du territoire, par des victimes que d'intrépides énergumènes avaient poursuivies ou arrêtées et dévalisées dans leurs trajets. Par surcroit, les multiples attentats de ces jours derniers ne furent pas sans démontrer que leurs auteurs n'avaient aucun souci de la vie d'autrui. S'il n'y a pas lieu de déplorer quelque mort tragique, il faut néanmoins signaler que plusieurs voyageurs n'ont échappé que par miracle aux balles qui frôlèrent ou dont furent ciblées leurs voitures. Aussi bien, il est fort naturel que la plupart

des usagers de la route soient alarmés. D'ailleurs, s'il est des indifférents ou des raileurs qui se refusent à partager l'émoi et l'anxiété que la redoutable activité des bandits de grands chemins a soulevé dans l'opinion, ils se montreront probablement moins sereins après avoir lu la récapitulation des multiples forfaits qui viennent de se succéder tout récemment.

Dangereuses rencontres

Dans la nuit du samedi 25 au dimanche 26 mars, deux vénérables dames de St-Germain-en-Laye, Mmes Boutrouille et Desboudard, habitant l'une et l'autre la rue Léon-Desoyers, regagnaient leur domicile respectif, vers une heure du matin, après avoir passé la soirée dans une réunion de société.

Comme ces dames arrivaient à proximité de chez elles, l'éclairage municipal s'éteignit, selon les mesures d'économie en vigueur dans la petite ville banlieusarde.

Au même moment, une auto de couleur foncée, que les passantes allaient croiser, s'arrêta contre le trottoir, les phares s'éclairant soudain au maximum de leur puissance.

— Mon Dieu ! s'émut alors Mme Boutrouille en se cramponnant au bras de sa compagne, je crois que nous voilà éblouies par un individu qui doit en vouloir à nos sacs à main...

De fait, à l'instant même, les deux passantes apeurées se virent assaillies par un grand jeune homme au visage osseux et pâle, aux cheveux soigneusement plaqués, qui, revolver au poing, avait bondi de la voiture. Au reste, si ce n'est l'arme qu'il tenait en main, rien ne donnait à ce garçon l'aspect d'un malfaiteur. Il paraissait issu de quelque bonne famille. Son visage était trompeusement rassurant, son pardessus beige chiné de noir lui seyait impeccablement ; sa voix avait une faible intonation qui ne s'harmonisait point avec sa hardiesse...

N'empêche qu'il ne se fit point faute de dévaliser ses victimes en un tournemain.

— Vos sacs ou je tire ! leur dit-il sur un ton non moins confidentiel que persuasif.

Tout de suite, Mme Desboudard abandonna son

réticule aux mains du détrousseur résolu ; mais comme Mme Boutrouille battait en retraite en appelant au secours, elle fut traitée avec autant de brutalité que de lâcheté. Après lui avoir arraché son sac, l'agresseur gifla si violemment cette femme aux cheveux blancs qu'elle s'abattit sur le trottoir, au risque de s'ouvrir le crâne sur le rebord du ruisseau. Puis, n'emportant pour tout butin qu'une quarantaine de francs, le néfaste automobiliste s'enfuit et disparut à toute allure dans les ténèbres de la nuit.

Il ya sans dire que, en apprenant cette agression, tous les concitoyens de Mmes Boutrouille et Desboudard furent en émoi. Car, bien que les deux victimes n'eussent pas trop pâti de leur mésaventure, il n'en était pas moins inquiétant de savoir qu'elles avaient été assaillies dans une des rues principales de la ville. C'était là, en effet, un épisode démontrant que la jeune génération de malfaiteurs exerce son audace au mépris de toute crainte et de toute réflexion. L'avertissement valait qu'on le tint pour grave.

Or, tandis que les habitants de Saint-Germain se trouvaient en proie à leur fort mauvaise impression, une nouvelle alerte ne tarda pas à provoquer une recrudescence d'inquiétude dans la population banlieusarde. Et, cette fois, il ne s'agissait plus d'un seul attentat commis par un individu économisant les balles de son revolver : il y avait eu trois agressions commises, dans la nuit du 1^{er} au 2 avril, par les occupants d'une auto volée qui, parcourant un demi-circuit dans la région parisienne, avaient signalé leur passage à Médan, à La Celle-Saint-Cloud et dans les parages de Lagny.

La première victime de cette série de méfaits était Mme Audebert, tenancière d'un café de Médan, qui alors qu'elle traversait le bois des Falaises, dans son auto, pour se rendre dans un cinéma de St-Germain-en-Laye, avait trouvé devant elle une autre voiture lui barrant le passage. La banlieusarde, obligée de stopper, n'avait pas eu le temps de prévoir ce qui allait se passer que déjà, deux jeunes gens, armés de revolvers — un grand blond en gabardine beige, et un brun, de petite taille, en costume foncé — encadraient son véhicule, tiraient une balle dans un des pneus et lui réclamaient son sac à main, contenant trois cents francs. L'instant d'après, Mme Audebert était abandonnée par ses agresseurs, dans la solitude



du bois ténébreux, alors que sa montre indiquait approximativement vingt et une heures...

Deux heures plus tard, les mêmes individus renouvelaient leur criminel exploit à La Celle-Saint-Cloud. Tandis qu'un employé de banque, M. Légeard, rejoignait son domicile, par la route de Vaucresson à Louveciennes, une salve crépita soudain, tirée d'une voiture qui le suivait à courte distance après avoir tenté de lui barrer le chemin. Toutefois, les balles destinées à crever les pneus du banlieusard n'ayant perforé que la carrosserie de sa Simca-8 — encore qu'elles eussent pu tout aussi bien le « perforer » lui-même — inutile de dire que M. Légeard accrut sa vitesse autant qu'il lui fut possible. Mais l'auto de ses poursuivants parvint à le doubler par deux fois ; puis, effectuant une « queue de poisson », les bandits contrainquirent leur victime à stopper derrière leur voiture. Après quoi, non moins rapidement que lors du précédent attentat, les redoutables noctambules enjoignirent à M. Légeard, sous la menace de deux revolvers, de leur remettre les quelques centaines de francs contenues dans son portefeuille. Et aussitôt pourvus de ce butin, les bandits s'esquivèrent à la même allure que devant.

A 1 h. 45 du matin, ce fut au tour d'un garagiste de Lagny, M. Yvois, d'avoir affaire au même équage. Rentrant chez soi en voiture et se trouvant entre Champs et Torcy, M. Yvois vit brusquement déboucher d'un chemin de traverse une auto que ses occupants manœuvraient de façon à lui faire obstacle. Heureusement pour lui, le passant tardif eut immédiatement l'intuition qu'il allait effectuer une

mauvaise rencontre. Aussi, sa clairvoyance et sa virtuosité au volant lui furent-elles d'un précieux secours. Elles lui permirent de déjouer la tactique de ses adversaires, de les doubler à fond de train et de ne leur abandonner pour tout butin que la poussière de son sillage. Quoique ça, l'habile garagiste fut en grand péril, car une dizaine de coups de feu furent tirés sur lui. Il n'échappa que par chance extrême à l'assassinat.

Ces trois attentats audacieux commis dans la même nuit, autour de Paris, démontraient bien davantage que l'agression précédente qu'on pouvait craindre le pire danger du fait de l'intrépidité des bandits routiers.

Encore, s'il n'y avait eu qu'une seule « équipe » n'exerçant sa malfaite que dans un secteur limité, on eût pu penser que la maréchaussée ou la police n'aurait point tardé à enrayer le péril. Mais il allait malheureusement s'avérer que celui-ci tendait à se propager par l'intermédiaire de plusieurs bandes, et dans diverses régions éparses.

D'autres victimes

Le 8 avril, vers minuit, c'est un garagiste de Rouen, M. Pillet, dont la voiture est poursuivie et criblée de balles dans les environs de Clermont d'Oise. La dramatique poursuite se déroule sur un parcours de vingt kilomètres, et c'est miracle que M. Pillet s'en soit tiré sans aucun dommage.

Puis, au milieu de la nuit du lendemain, ce fut à un autre rouennais, M. Carpentier, que des automobilistes en embuscade à un croisement de route tentèrent de barrer le passage, entre Beauvais et Gournay-en-Bray. Dieu merci, tout comme son concitoyen garagiste, M. Carpentier parvint à s'enfuir grâce à la vitesse de sa Chevrolet, mais il n'en fut pas moins essuyer une salve nourrie dont il s'étonnera longtemps d'être passé « au travers »...

Plus téméraire encore allait être, le lendemain matin, la triple agression commise dans les alentours de Paris, à proximité de Feucherolles. En effet, c'est non plus de nuit, mais au lever du jour, qu'allait, cette fois, s'exercer la redoutable activité de ceux qui appartiennent à la pègre « motorisée ».

C'était le lundi de Pâques. Le temps resplendissant

avait invité les Parisiens à quitter matinalement la capitale pour se rendre en Normandie en empruntant la route rejoignant Mantes par Garches et Roquencourt. Tout près de là, vers six heures, trois voitures se suivaient, par hasard. La première était occupée par deux familles de Boulogne-sur-Seine : celle des fleuristes Pigeard et celle des marchands de vin Quenault. Plus en arrière, venaient des boulangers parisiens, les Geoffroy, accompagnés de leur fils et de trois membres de leur famille. Puis, suivait une autre auto dans laquelle se trouvaient trois jeunes gens dont nul n'aurait songé à se méfier. Toujours est-il que, brusquement, ce dernier équipage doubla les deux précédents et manœuvra rapidement pour obliger à stopper les voyageurs boulonnais. Ceux-ci pensèrent tout d'abord que l'imprévu relevait de la maladresse du conducteur ayant pris la tête de file. Puis, voyant bondir celui-là sur la route, en compagnie de ses deux acolytes, tous trois armés de revolvers, les Pigeard et les Quenault se persuadèrent candidement que les « maladroits » voulaient leur jouer une mauvaise farce. De fait, l'étrange trio n'était point d'allure inquiétante, quoique muni de ses armes. L'un comme l'autre des agresseurs était de mise soignée et de visage rassurant. Le plus grand, au visage pâle et osseux (même signalement que celui du détrousseur de Mme Boutrouille et Desboudard), portait un costume gris, de coupe impeccable. Les deux autres, en bleu foncé, paraissaient également assimilables à d'authentiques fils de famille. Pourtant, point ne servit aux victimes de les moraliser sur le ton de la plaisanterie. Les railleries de M. Quenault et la jovialité de Mme Pigeard n'empêchèrent point les assaillants de crever, à coups de revolver, trois des pneus de la voiture, puis de rançonner de mille francs le marchand de vin, et de quatre cent cinquante francs le mari de la fleuriste. Au surplus, les trois malandrins n'allèrent point se



A droite, de haut en bas : Mme Pigeard, son fils et les époux Quenault qui furent attaqués au même moment.

ÉVÉNEMENTS DE LA ROUTE

Mmes Boutrouille et Desboudard (à gauche et à droite) attaquées à St-Germain-en-Laye, auront été les premières victimes de la trop nombreuse série d'agressions qui, ces jours-ci, provoqua dans le public une inquiétude et une indignation fort légitimes.



faire faute de dévaliser, l'instant d'après, les boulangers Geoffroy, dont la voiture approchait lentement. Allant au-devant de celle-ci, Mme Pigeard avait pourtant alerté les nouveaux arrivants par ses glapissements et par ses gestes. Mais en vain ! Les Geoffroy se virent à leur tour contraints à s'arrêter. L'auto des assaillants leur barrant le passage. Il leur en coûta six cents francs, plus la crevaison de leurs pneus par les balles des trois revolvers. En plus de quoi, celui que Mme Geoffroy appelle « le mien » (en parlant de l'agresseur qui la fit sortir brutalement de sa voiture), déchargea son arme sur le malheureux fox-terrier qui le harcelait de ses crocs et qui fut blessé à la gueule, tandis que les assaillants s'enfuyaient. Ceux-ci déguerpissaient, d'ailleurs, dans une voiture volée à Paris, laquelle allait être retrouvée le lendemain, abandonnée dans une rue du seizième arrondissement.

Le même lundi de Pâques, deux autres périlleuses alertes eurent lieu en d'autres points de la grande banlieue. Passant au lieu-dit des Petits-Cossards (!) dans la région de Montereau, un comptable de Vouly-sur-Seine, M. Pignier, reconduisait sa famille à Paris, vers dix heures du soir, lorsqu'il dut stopper brusquement, la route étant encombrée par un barrage de branchages. Cet obstacle avait été constitué par trois automobilistes en embuscade qui, revolver au poing et masqués par des foulards, surgirent devant la voiture du comptable, dès que celle-ci fut arrêtée. Et, rapidement, la famille Pignier fut dévalisée. Le beau-père et le gendre, menacés par les armes, durent abandonner leurs portefeuilles respectifs, contenant chacun quelques coupures de cent francs. La mère et la fille se virent arracher leur sac et furent contraintes de se laisser priver de leurs bijoux. Puis, les pneus de la voiture des victimes furent crevés par les balles des assaillants, avant que ceux-ci n'eussent rejoint en courant la Peugeot qui leur permit de disparaître en hâte à la faveur de la nuit.

Les péripéties de la deuxième agression nocturne commise en ce lundi de Pâques (la cinquième enre-

gistrée le même jour) se déroulèrent une heure plus tard, dans les parages de Gisors. Au passage à niveau de cette ville, un motocycliste parisien, M. Charles Blanchard, se vit rejoindre par une Citroën qu'occupait un groupe de silhouettes. Bientôt M. Blanchard devait s'apercevoir que ses compagnons de parcours étaient en quête d'un mauvais coup. L'ayant doublé, ils tentèrent de le coincer sur le bord de la route; mais, n'ayant pas réussi dans leur manœuvre, ils le poursuivirent sur huit kilomètres en lui prodiguant les coups de feu. M. Blanchard ne parvint à se soustraire aux dangereux tireurs qu'en « fonçant » à 130 à l'heure, au risque de trouver la mort sinon dans un assassinat, du moins dans un accident criminel.

Il fallut encore ajouter à cette trop longue et trop grave série d'attentats le guet-apens tendu, dans la nuit du 11 au 12, près de Chichery — dans l'Yonne — aux chauffeurs Fequinant et Simonin qui se trouvaient dans la camionnette d'un journal d'Auxerre. Un barrage constitué par des fagots avait été disposé sur le passage des livreurs. Ils ne durent qu'à leur intuition et à leur sang-froid de le franchir sans grand dommage, décevant ainsi, fort heureusement, les malandrins tapis en embuscade à proximité de cet obstacle.

Par contre, le mécanicien Jean Roullet qui, la nuit suivante, réintégrait Bourg-en-Bresse après avoir passé les vacances de Pâques à Paris, ne fut pas aussi chanceux que les deux chauffeurs auxerrois. Comme il venait de traverser le village de Senecey-le-Grand, et qu'il se dirigeait vers Tournus, il fut bientôt rejoint, puis dépassé par une voiture qui se mit en travers de son parcours, ce qui le contraignit à stopper. C'est alors que M. Roullet vit surgir de ce véhicule deux jeunes gens armés de revolvers qui le dévalisèrent rapidement et qui lui crevèrent ses pneus en tirant plusieurs balles. De plus, comme la victime s'était avisée de relever le numéro de l'auto de ses agresseurs (ou plutôt, celui d'une voiture volée à Auxerre et immatriculée 4411-ZU 3) ces irascibles individus l'assommèrent à bras raccourcis, utilisant la crosse de leurs revolvers...

Une bonne prise

Encore heureux, pourtant, que M. Roullet eût retenu le numéro du véhicule des bandits fugitifs. La Sûreté nationale fut ainsi à même de pouvoir diffuser l'utile



Après avoir volé successivement deux autos et s'être livrés à de graves attentats sur la route, entre Paris et les Alpes, les bandits Peeters et Van Meenen furent arrêtés avec une noire diligence, par les gendarmes de Vizille.



La famille Geoffroy (ci-dessus) fut assailli près de Feucherolles, un moment après les victimes Pigeard et Quenault.

indication à travers la France; et c'est ce qui allait permettre à la maréchaussée de Vizille d'effectuer bientôt une bonne prise.

En effet, après avoir frustré de trente litres d'essence un garagiste de la région grenobloise, les occupants de la 4411-ZU 3 avaient abandonné celle-ci près d'Uriage-les-Bains, trahissant de cette façon leur présence dans les parages. Une heure plus tard l'abandon de la voiture était signalé au chef de gendarmerie de Vizille qui ne se fit point faute d'envoyer cinq enquêteurs sur les lieux de la découverte. Puis, le constat effectué, on se hâta de rechercher dans la région les inquiétants disparus. Ils ne tardèrent pas à être retrouvés, cheminant à pied vers Uriage. Au reste, bien qu'ils fussent armés de trois revolvers et de trois poignards, ils se firent arrêter docilement, leur fatigue et la vue des gendarmes les engageant à ne point affronter de nouvelles péripéties. D'autre part, ils déclinèrent, sans souci de dissimulation, leur identité d'origine belge, se déclarant : l'un sous le nom du coureur cycliste Peeters; l'autre, sous le nom également anversois de Van Meenen.

A la gendarmerie de Vizille, il fut facile de leur faire avouer qu'ils étaient les auteurs de l'agression dont le mécanicien Roullet avait été la victime. Dans l'après-midi, questionnés par M. Delsahut, chef de la

RECTIFICATION

Nous avons publié dans les numéros 529, 530, 532, 533, 534 et 536 de « Détective », pour illustrer la série d'articles intitulée « Mémoires d'un souteneur », la photographie de M. Jourdana, modèle photographique professionnel.

Nous tenons à préciser que M. Jourdana, qui est d'une parfaite honorabilité, n'est pas le personnage qui nous a confié ses mémoires authentiques. Dans un sentiment que tout le monde comprendra, « Détective » n'a pas voulu entraver le relèvement de l'homme qui, rejetant son passé, a refait sa vie.

Nous tenons donc à dissiper toute équivoque et à bien préciser que la photographie que nous avons publiée est celle d'un modèle professionnel, qui n'a rien de commun avec le souteneur repenti.



De même que son complice Peeters, le Belge Van Meenen (ci-dessus) avait déserté d'un régiment de ligne pour satisfaire à l'étranger ses dangereux instincts d'aventure.

brigade mobile de Lyon, ils se reconnaissent également coupables des attentats commis contre la famille Pignier et contre les deux chauffeurs du journal auxerrois. Par contre, on ne put leur arracher le secret de l'identité du complice qui les avait aidés à dévaliser M. Pignier et les siens. En outre, ils s'obstinent à démentir énergiquement les soupçons leur attribuant le meurtre du malheureux Delahousse, ce chauffeur de taxi lillois dont *Détective* a relaté, voilà huit jours, la mort mystérieuse.

Le commissaire Villechien et l'inspecteur Gratien, envoyés dans l'Isère par M. Mallet, chef de la 1^{re} brigade mobile, insistèrent à leur tour pour approfondir les déclarations des deux bandits étrangers. Ces derniers leur affirmèrent tout d'abord n'avoir déserté d'un régiment de Malines que pour se rendre en Palestine, sans avoir eu d'autres intentions au départ que de pratiquer « l'auto-stop » jusqu'au bout de leur itinéraire. Pourtant, les policiers finirent par apprendre que, sitôt après avoir franchi la frontière près de Charleville, dans l'auto de l'obligéant M. Damour, Peeters et Van Meenen s'étaient empressés de consacrer à l'achat de douze balles de revolver une partie de leur viatique de cent dix-huit francs. Il était donc clair que les présumés agresseurs d'occasion avaient bel et bien prémedité d'écumer les routes. Par surcroît, Peeters dut reconnaître que, ayant déserté une première fois au début de l'année, il avait alors séjourné à Lille. D'autre part, au vu de la photo de Van Meenen, publiée dans les journaux, des Lillois crurent reconnaître en lui un des individus recherchés pour le meurtre de l'infortuné Delahousse...

Peut-être, d'ici peu, la police réussira-t-elle à prouver, grâce à de nouveaux éléments d'enquête, que Peeters et Van Meenen sont réellement les auteurs de l'assassinat dont la banlieue lilloise fut le théâtre. En tout cas, assassins ou non, ces malfaiteurs ne s'en sont pas moins révélés redoutables par les agressions qu'ils ne peuvent nier. C'est là en savoir assez pour se féliciter de leur capture et pour attendre impatiemment qu'ils soient châtiés avec une rigueur exemplaire.

Cependant, d'après les signalements divers, fournis par les nombreuses victimes des attentats récents, on ne saurait douter que d'autres bandits automobilistes restent à craindre. D'ailleurs, policiers et gendarmes partagent cette opinion et nous devons les louer de collaborer inlassablement, dans toute la France, pour s'efforcer d'enrayer le fléau de l'insécurité des routes. A Paris, notamment, la première brigade mobile centralise, entre les mains des commissaires Marc et Villechien, les dossiers relatifs aux trop nombreuses agressions dont s'emeuvent à bon droit les usagers du réseau routier. Au surplus, des surveillances actives sont multipliées quotidiennement, aussi bien le jour que la nuit, pour réprimer la criminelle témérité de la pègre des grands chemins. Puissent ces mesures assurer, dès demain, comme dans l'avenir, la sécurité définitive de tout itinéraire important ou secondaire, diurne ou nocturne !

Mais encore faudrait-il que la justice servît, elle aussi, l'intérêt public avec autant de clairvoyance que le font la maréchaussée et la police. Quand tant d'honnêtes gens sont menacés par les pirates de la route, il convient d'infier à ceux-ci une leçon efficace et non pas de laisser dormir et digérer en prison, pendant des mois d'instruction judiciaire, les Peeters et autres Soja...

Noël PRICOT.

MARSEILLE

(De notre envoyé spécial)



LORS, le Bigle, que dit la Bonne Mère, au sujet de l'arrivée d'un administrateur nommé par le gouvernement, pour gérer la ville de Marseille ?

— La Bonne Mère, elle te dit... Mais le « Bigle », soudain inquiet, arrêta net la réponse présumée de la Bonne Mère pour me demander :

— Toi qui descends de Paris, tu dois le connaître, ce M. Surleau qui doit tout casser ici ?

— Non, pas personnellement, toutefois, je tiens à te prévenir que le nouvel administrateur, M. Surleau, est un homme d'une honnêteté scrupuleuse et un organisateur de premier ordre, qui a déjà fait ses preuves.

Le Bigle essaya, malgré la divergence de ses yeux (ce qui lui avait valu son surnom), de me regarder en face, afin de se rendre compte de la sincérité des renseignements que je lui fournis, pour finalement conclure :

— Oh ! après tout, j'en ai vu d'autres, qui sont descendus ici pour faire de « l'épuration » comme vous dites à Paris, mais Marseille, cela ne s'avale pas comme un oursin.

Pêcheur d'opium

J'avais fait la connaissance du « Bigle » il y a plusieurs années, alors que je passais mes vacances à proximité d'une calanque qu'il affectionnait particulièrement en raison de sa situation discrète, lui permettant d'observer avec précision les mouvements des bateaux transportant clandestinement de la drogue.

— C'est curieux, je ne te vois jamais aller à la pêche, avait-il demandé au Bigle au début de nos relations ?

— Je n'aime pas le poisson, m'avait-il répondu.

Cette explication, par trop sommaire, m'avait tout de suite éclairé sur la nature de ses occupations, d'autant plus que chaque fois que le Bigle se prélassait à la calanque, bricolant à son bateau, la propriétaire de la villa située au-dessus de la mer, éprouvait le besoin de faire « prendre l'air » à toute sa literie, de telle façon que les trois fenêtres du premier étage étaient chacune garnies d'un long drap blanc pendant à l'extérieur.

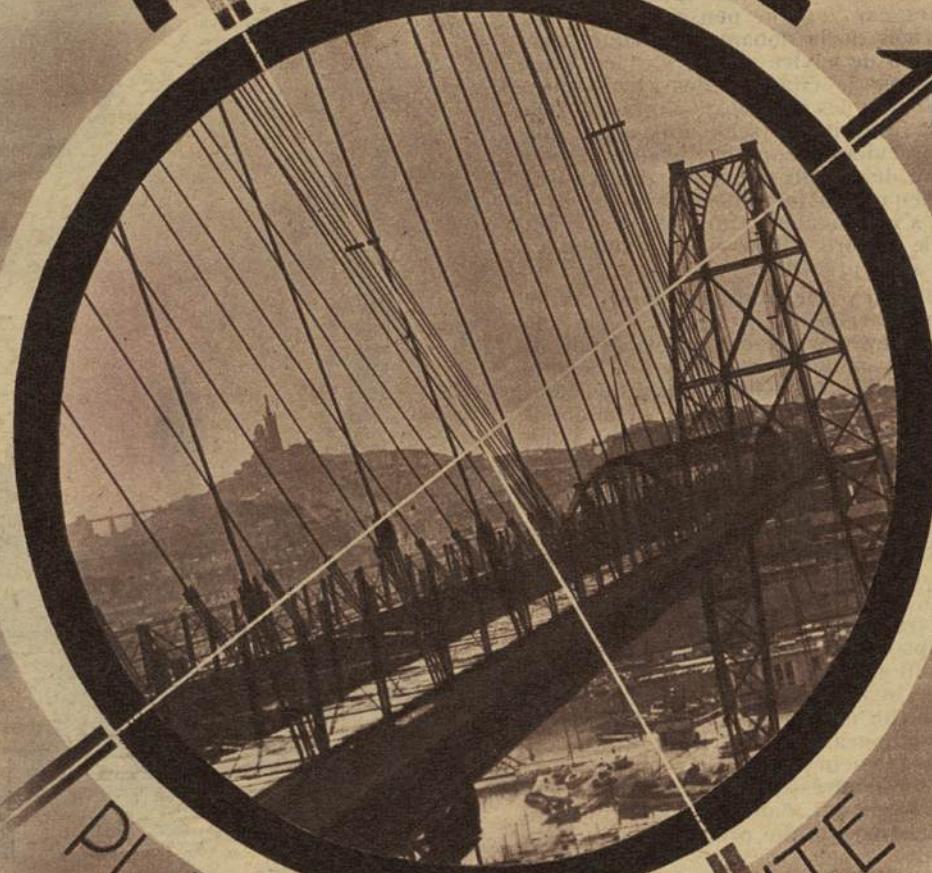
— La maison ne doit pourtant pas être trop humide. Elle est coquette, alors pourquoi laisser ces penderies jusqu'à une heure assez avancée de la nuit ?

— C'est un gros négociant du port, me répondit le Bigle. Il rentre tard. Et puis, ajouta-t-il en souriant, il a sans doute peur des puces.

J'ai compris la raison de cette mise en scène le matin où j'ai aperçu le rafiot du Bigle se diriger avec rapidité vers l'arrière d'un cargo ayant considérablement ralenti sa marche depuis quelques instants, ce qui paraissait normal avant de se présenter devant le port de Marseille. Un colis, lancé sans aucun doute du bateau, flottait au large, lorsqu'une vedette de la douane fit soudain au loin son apparition, parmi d'autres bateaux.

M. Surleau dont les qualités d'organisateur ont été souvent appréciées est nommé administrateur extraordinaire de la ville de Marseille.

MARSEILLE



PLAQUE TOURNANTE DE LA DROGUE

Alors, le rafiot du Bigle, qui de l'endroit où il se trouvait en mer ne pouvait apercevoir la vedette de la douane, et allait dans quelques secondes aborder le colis flottant, fit soudain demi-tour pour mettre le cap dans la direction de l'ennemi qui arrivait à toute vitesse, et prouver à l'avance sa parfaite innocence dans cette affaire.

Comment le Bigle avait-il été prévenu au large, au moment précis, du danger qu'il courrait ?

Derrière moi, les fenêtres de la villa avaient été dégagées de tout objet de literie qui s'y trouvaient précédemment et les volets étaient fermés.

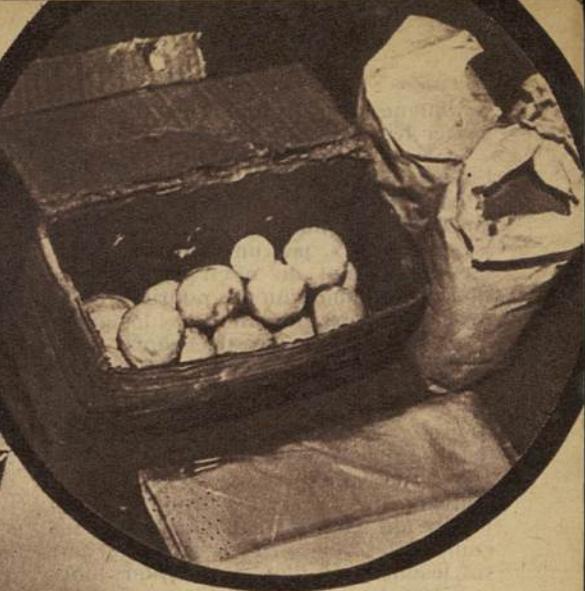
— Ils ont le téléphone à la villa ? ai-je demandé au Bigle, alors qu'il amarrait son rafiot comme s'il ne devait plus revenir de la journée.

Le Bigle réfléchit un instant à ma question. Me faisant signe de venir près de lui, il me déclara en souriant :

— Surtout pas un mot à personne. Tu avais saisi la manœuvre et la nature du poisson que je capture. Il est exact qu'avant de repêcher le colis, j'ai été avisé, mais avant que ces messieurs de la douane soient parvenus près de moi, il y a longtemps que le colis aurait été remis à la mer. Or, tu dois savoir qu'en matière de drogue, la détention est seule punissable. Alors, comme je n'ai rien dans mon rafiot, ces messieurs de la police me « doivent le salut. »

« Il y a bien le colis vers lequel je me suis approché, mais c'était une simple curiosité. Maintenant, c'est une épave ramassée par la douane et rien

L'hôtel particulier du Fbg. Saint-Honoré où Cheba et Anouvis avaient installé un laboratoire qui fut explosion en Mai 1935.



L'opium, ayant subi une première préparation, est saisi avant son départ pour un laboratoire clandestin.

ne prouve qu'elle ne sera pas rachetée légalement au cours d'une adjudication pour le compte du véritable destinataire clandestin pour lequel j'opère. Ce sera quelques frais généraux de plus, mais je m'en fous, ce n'est pas moi qui consomme.

— Et si certains de ces singuliers colis venaient à s'égarer en mer ou étaient repêchés par d'autres chasseurs de drogue n'appartenant pas à ton organisation ?

— Mais ici, ce n'est pas comme au chemin de fer, rien ne s'égare. Les colis portent des indications chiffrées, indiquant pour les connaisseurs, et nous le sommes tous, la direction que le colis doit suivre et le destinataire avoué. Naturellement, lorsque l'on ne comprend pas ces indications, il n'est pas spécialement recommandé de se les faire traduire par la police ; d'abord, elle paie mal et cela n'évite pas les ennuis avec les véritables destinataires.

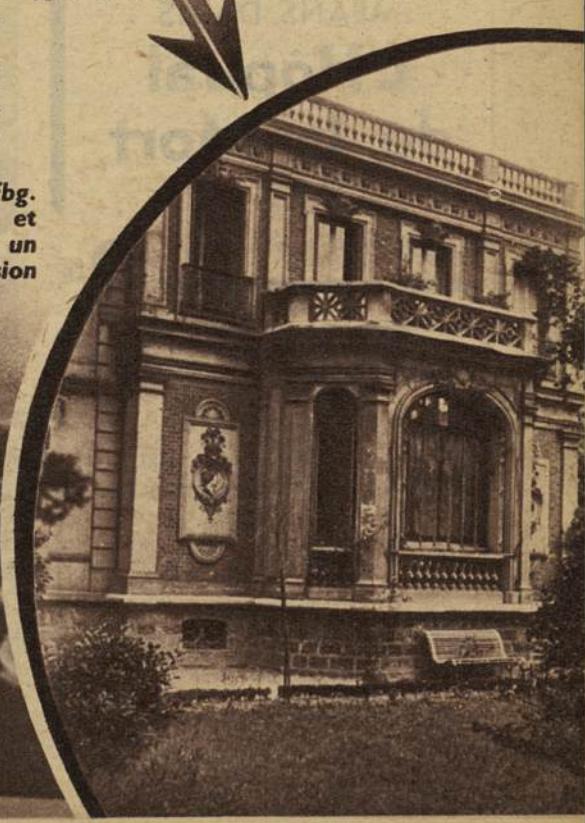
« Au fait, j'y songe, tu voulais savoir comment nous avons été prévenus en mer, continua le Bigle en me montrant la statue dominant Notre-Dame de la Garde :

« C'est la Bonne Mère qui nous a fait signe. Elle est brave, tu sais ! Et si tu restais avec nous pendant quelque temps, tu apprendrais à la connaître.

La drogue paie...

Un kilo d'opium rapporte environ 500 francs, m'a dit un navigateur habitué à ce trafic. Cela vaut mieux que l'époque où la « Pacotille » étant permise sur les navires, nous rapportions de nos voyages des parfums, des étoffes, des singes ou des cacatoès, sans compter que ces derniers créaient très souvent avant de toucher Marseille.

C'est un fait que la drogue paie très bien tous ceux qui la servent, acheteurs, transporteurs, vendeurs, et ils sont légion sur le littoral à vivre, très largement, de ce trafic, malgré les efforts et le dévouement des services de



la douane et de la police pour contre-carrer leur activité néfaste.

— Sauf quelques trouvailles dues au hasard, la police ne découvre que les envois de drogue qui lui ont été signalés, avec toute les précisions sur « la planque », par un indicateur lors du chargement du navire et rien de plus, proclamait un des pontifes de la drogue. Tenez, ajoutait-il en désignant les douaniers montant à bord d'un courrier venant d'Orient, lorsque ces messieurs auront terminé leur fameuse visite qu'ils qualifient de « minutieuse », je me fais fort de sortir une demi-tonne d'opium.

Le malheur est que ce trafiquant pouvait dire la vérité, connaissant la valeur du chargement clandestin, les complicités du bord et de l'extérieur sur lesquelles il pouvait compter, alors que les douaniers n'avaient que leur expérience et leur conscience professionnelle. Ils devaient opérer forcément à l'aveuglette.

En effet, ce que le public ignore, c'est que la visite douanière d'un navire est une colossale perquisition dans une petite ville flottante avec des innombrables cachettes déjà existantes ou pouvant y être facilement aménagées par le simple déplacement de quelques tôles. En cas de découverte d'un colis de drogue au cours de cette visite, qui sera rendu responsable ? Le capitaine, le soutier, les hommes composant l'équipage ? Non, personne. La drogue sera tout simplement saisie sous les yeux indifférents du fraudeur, car ce dernier n'ignore pas que cette saisie est son seul risque. Il prendra

de meilleures dispositions pour son prochain voyage.

Il n'est naturellement pas question de fouiller impitoyablement tous les bagages des passagers. D'ailleurs, les « connaisseurs » savent bien qu'il existe à ce moment des accommodements « avec le ciel » pour abréger cette inquiétante formalité. Alors que trouveront les douaniers au cours de leur visite à bord ? Simplement quelques paquets dans les bouches d'air, première cachette des apprentis fraudeurs, car vous ne pensez pas que les services de la douane, à chaque vérification de navire venant d'Orient vont déplacer le charbon des chaufferies, ou sonder les réservoirs à mazout. Cela s'est produit une seule fois, alors que les services de police avaient établi qu'au départ du paquebot, des valises contenant un fort chargement de drogue s'y trouvaient enfouies, et l'on en parle encore à Marseille comme d'un fait sans précédent.

Mais il y a le chargement sérieux, la grosse arrivée, celle qui n'a pas été lancée en mer ou débarquée clandestinement sur un point discret de la côte. En somme, l'expédition parfaite comportant plusieurs caisses, savamment maquillées, numérotées, et dont l'une d'elle, choisie au hasard pour la vérification douanière, laissera apparaître d'innocents objets de première nécessité manufacturés à l'étranger, ou même de la charcuterie.

Lorsque, au cours de cette opération, une circonstance fait découvrir le truquage, on constate, peu de temps après, que l'expéditeur est inconnu au pays d'origine, que le transitaire ayant effectué le chargement a cédé son commerce, et que le destinataire, logeant en hôtel, a quitté depuis plusieurs jours la contrée sans laisser d'adresse. Il ne reste plus que la drogue qui, dans l'entrepôt des saisies, attendra une prochaine adjudication.

— C'est un chargement de perdu, déclarent les trafiquants, mais tous ne subissent pas le même sort, il s'en faut ! et notre pourcentage a été établi en tenant compte qu'un envoi sur deux risque de ne pas toucher le but. Jusqu'à ce jour, l'approvisionnement a toujours été régulier.

Les risques du métier

— Il n'y a que ceux qui se trouvent trop près du « pot de colle » qui ne peuvent se sauver, déclarait le Bigle. Ainsi, à Roquevaire, c'est le propriétaire, M. Long, et le locataire du laboratoire, Rosolacci, qui font actuellement les frais de l'aventure. Je me demande qui a pu dénoncer cette installation si bien planquée ; moi-même je l'ignorais.

— Mais la Bonne Mère ne les a donc



pas également avisés du danger, comme moi, près du cargo l'autre matin ?

— La pôvre, elle a assez à faire de surveiller la mer, sans s'occuper de ce qui se passe dans les terres. Or, Roquevaire est situé exactement derrière elle. Mais nous verrons la finale à Aix-en-Provence dans un an ou deux.

Je m'attendais à cette dernière réflexion car, à Marseille, on va jusqu'au bout. On ne se contente pas du premier jugement en première instance.

on poursuit jusqu'en appel. Cela donne le temps aux témoins de l'accusation quand, par hasard, il en existe, de se mettre d'accord avec ceux de la défense, et aux maîtres du Barreau de faire admettre par la Cour que la saisie de la drogue, motivant l'inculpation de leurs clients, a été faite irrégulièrement, les services de répression n'ayant pas, au préalable, demandé l'ouverture d'une instruction sur les faits parvenus à leur connaissance, et ne s'étant pas munis d'un mandat de perquisition.

C'est l'acquittement prévu.

En résumé, ceux qui ne peuvent passer au travers, comme disait le Bigle, ayant été arrêtés trop près du « pot de colle », ne risquent que deux ans de prison au maximum. C'est, du reste, dans ces proportions qu'avaient été condamnés les chimistes Cheba et Anouvis, lesquels, en mai 1933, installés dans un discret hôtel particulier au 220, rue du Faubourg-St-Honoré, traitaient les succédanés de l'opium et fabriquaient en grande quantité l'héroïne synthétique.

Heureusement pour la société, une explosion fit découvrir le laboratoire que tout le monde ignorait.

Celui de Roquevaire a sûrement profité, pour son installation, des enseignements du précédent. Quant aux chimistes expérimentés qui traitaient l'opium brut avec tant de virtuosité, aucune nouvelle de leur identité ou de leur résidence ainsi qu'il se doit en matière de drogue.

Mai 1935, rue du Faubourg-Saint-Honoré, mars 1939, Roquevaire. Dans quelle contrée ces messieurs vont-ils installer leur nouveau laboratoire ? Car, en raison des exigences de la clientèle, cette organisation leur devient indispensable, et ce n'est pas les difficultés croissantes de la répression qui peuvent changer leurs intentions.

La drogue arrive, elle paie, elle passera ! A moins que... Mais ceci est une autre histoire.

René-J. PIGUET.

Le bastidon de Roquevaire loué par les trafiquants était une véritable usine de drogues munie des derniers perfectionnements.



COLLECTION *mr.* DÉTECTIVE

Dernières publications

HUGH CLEVELY

Le Gangster Amateur

Traduit de l'anglais par
RAM SEW

ALICE ALEXANDRE

L'œil du Maître

ANTHONY GRAY

La Grange de la Folie

Traduit par Madame G. D'ESTENAN

MEANS DAVIS

L'Hôpital de la Mort

Traduit de l'anglais par
Jean VALDEYRON

Chacun de ces Romans

9 fr.

ADMINISTRATION — RÉDACTION ABONNEMENTS

3, RUE DE GRENOBLE — PARIS (VI^e)

Directeur-Rédacteur en Chef : MARIUS LARIQUE

TELEPHONE : LITTRÉ 46-17
ADRESSE TELEGRAPHIQUE : DETEC-PARIS
COMpte CHEQUE POSTAL : N° 1298-37

6 mois 12 mois
France et Colonies 41 » 77 »
Etranger, Union pos'sale 54 » 99 »
Etranger, Autres pays 64 » 119 »
Les règlements de compte et abonnements doivent être établis à l'ordre et au seul nom de « DéTECTIVE ».

Cette sacrée Vérité

par Simone France

LUNDI. — Je connaissais le truc classique du maître-chanteur qui réussit à s'emparer de lettres ou de photos ou seulement de renseignements compromettants et qui cherche à les monnayer ; je connaissais le coup des kidnappeurs qui volent un enfant et qui exigent une forte rançon avant que de le rendre à sa famille. Mais j'ignorais le coup suivant :

Dimanche, des malfaiteurs s'introduisent dans une cabine de cinéma, rue des Italiens, dérobent plusieurs bobines de films et une lenteille d'appareil de projection ; une heure après, l'un d'eux téléphone au directeur de la salle pour lui proposer la restitution du tout contre 5.000 francs. C'est du filmnapping.

Cette fois, ça n'a pas pris : le directeur les a politement remerciés de leur charmante proposition, car il avait pu se procurer, à la maison d'édition des films, une copie des pellicules dérobées.

Il doivent avoir l'air malin, les voleurs, avec leurs bobines sous le bras !...

MERCREDI. — M. Hugo Anson, sujet britannique, était venu à Paris y passer les fêtes de Pâques, mais non pour y faire ses dévotions. Ce n'est pas dans les églises, à se prosterner devant le miracle de la résurrection de Jésus-Christ, qu'il occupa son temps. Pour ce qui est des devoirs, la bible anglaise se suffit à elle-même. M. Hugo Anson commence par prendre un guide. Ah ! ce n'est pas cela qui manque malgré les édits préfectoraux et malgré le flair des fins limiers. Ce guide était une canaille. Je ne connais guère de professions plus encombrées de fripouilles que celle des guigniers, des cinéastes, des politiciens, des sotieuses, des mages, des marchands de canons, etc.). A la sortie d'un dancing où il avait abondamment enivré son client, le guide asséna des coups de poing américain à son Anglais et lui vola son portefeuille. Consolons M. Hugo Anson : de toute façon, son portefeuille se fut vidé, sinon dans les poches du guide fétide, du moins dans les bas d'une entraînante.

VENDREDI. — Je connais bien des hommes qui dans le fond de leur cœur ont une secrète envie pour ces êtres méprisables qu'on appelle les souteneurs ou pour ceulà qu'on qualifie de trafiquants.

Voir une jeune femme, la séduire au point de l'enlever et de la contraindre à travailler (et de quel travail !) semble être, à beaucoup de jeunes hommes, un sort assez heureux et dont ils s'accommoderaient bien.

Parce qu'il est inutile de discuter des goûts, voire des sales goûts, je ne veux que m'appliquer, une fois de plus, à montrer le revers de la médaille.

Le métier est plein de risques ; allez donc demander à Maleschi qu'on vient d'arrêter à Marseille alors qu'il s'embarquait pour la Corse avec une jeune fille de dix-sept ans subornée à Rennes et qu'il destinait à la prostitution marocaine, s'il ne préférerait point, à présent qu'il est sous les verrous, être un honnête ouvrier en liberté. Car un souteneur sous les verrous, ce n'est plus brillant du tout et le charme n'opère jamais sur les serrures ou sur les geôliers.

MARDI. — La police vient d'arrêter trois intéressants jeunes hommes : René Milton, déserteur du 163^e régiment d'artillerie ; Emile Veillard et Georges Batteux. Ils avaient constitué la « bande des cinq heures », ainsi nommée parce que ces jeunes monte-en-l'air opéraient dans les appartements à cinq heures de l'après-midi.

Ils se disaient qu'à cette heure-là, la malchance est moindre de tomber sur une femme en train de laver sa vaisselle ou de reprendre les chaussettes. C'est l'heure où l'on va promener l'enfant dans les squares ; c'est l'heure où l'on fréquente les grands magasins ; c'est l'heure où l'on se dirige vers un rendez-vous d'amour ; c'est le « five o'clock tea », quoi ! c'est l'heure tranquille pour les fauves de la jungle parisienne. Pas mal calculé, tout compte fait, mais la police, cette gêneuse, déjoue les plus ingénieux desseins et je crois bien, à la vérité, qu'il n'est jamais une bonne heure pour mal faire. Quatre heures, cinq heures, peu importe : le châtiment sonne toujours.

JEUDI. — Le pharmacien Desmarais, de Honfleur, qui fut candidat à la présidence de la République, est maintenant écroué à la prison de Caen sous la triple inculpation d'outrages, de coups, de rébellion.

« Sic transit gloria mundi. »

Ainsi l'homme qui porte un beau nom de richissime marchand de pétroles, l'homme qui se croyait destiné à conduire la France vers de nobles idéaux, croupit à présent sur la paille humide des cachots. Considérez encore la malice du sort : le pharmacien Desmarais réemploie ses bénéfices apothicaires en l'édition d'une brochure dont le titre est à peu près : « Le Français opprimé » ou le « Français enchaîné » et dites-moi si vous croyez que le juge sur son jugement ou lui faire revenir le potard plus simplement, vous me direz peut-être qu'il y a des asiles en France et que la maladie pré-sententielle, dûment diagnostiquée, se soigne très bien. A quoi je vous répondrai que les asiles refusent du monde...

SAMEDI. — Un peu plus loin, je vous conte l'histoire d'un jeune soldat qui, ivre, avait mobilisé les habitants d'un village et je vous dis que ces mobilisés extraordinaires ne voulaient point entendre le langage de la raison des gendarmes et que même, ils voulaient faire un mauvais parti à ceux-ci parce que mobilisés ils étaient, mobilisés ils voulaient rester. Et voici maintenant la fâcheuse aventure de M. Allemand de Brunières. Parce qu'il s'appelle Allemand, des camarades le traitaient de « boche ». Il s'en montra furieux et décocha à l'un de ses insulteurs un coup de poing qui l'étendit sur le sol. Le knock-outé veut bien appeler ses camarades « boche » mais il ne veut pas de représailles. Il porta plainte. Allemand de Brunières a été condamné, pour le coup de poing, à deux mois de prison et à 5.000 francs de dommages-intérêts. A sa place, je réclamerais, reconventionnellement, un million pour l'épithète malsonnante de « boche ». En ce moment où monte à nouveau l'imbecile psychosé, il curait des chances d'obtenir justice...

DIMANCHE. — J'aime à croire qu'il anticipait beaucoup sur les événements le jeune soldat René Drouet, du 20^e dragons qui, l'autre jour, alerta les habitants du village des Ribières, près de Limoges, en ces termes : « La guerre est déclarée. Hitler marche sur Paris. Je procède à la mobilisation. »

Ce qu'il avait surtout mobilisé, c'était de nombreuses bouteilles de vin qui lui avaient un peu troublé l'entendement et l'avaient rendu légèrement visionnaire. De sorte qu'il vaticinait.

Fasse le ciel qu'il n'ait pas trouvé dans le vin une inspiration divinatoire et qu'il se trompe. En tout cas, les gendarmes, qui n'avaient pas bu, n'avaient pas les mêmes raisons de pessimisme que Drouet et voulaient l'arrêter. C'est alors que se gâtèrent les choses : les paysans continuèrent de croire le soldat et traitèrent les gendarmes de fainéants. Comme, de toute façon, ils voulaient en découdre, ce fut aux pandores qu'ils s'en prirent...



Quel plaisir pour le "bido-chard", piqué par la tarentule de la politique mais privé de carte d'électeur, que d'apporter à un candidat le triple appui de son art de "posticheur", de son argent et de ses influences de quartier!



III (1)

Le sourire de Bacchesi reflétait moins d'amertume que d'ironie. Sachant que, dans la vie, tout se paie, il ne pouvait compter sur la gratuité des... délassements politiques qu'il s'offrait de temps à autre.

— Tout bien pesé, poursuivit-il, j'agis, en période électorale, comme un idiot. Dans la vie courante, les soucis de mon business suffisent largement à m'occuper. Je me tiens à carreau, attentif à éviter le moindre coup dur, et, dès qu'il s'agit de jouer au sous-politicard, je risque le pire, je jette mes sous par la fenêtre...

Ayant exprimé cette vérité, Vincent Bacchesi soupira :

— Sans compter que la reconnaissance de l'élu est plus qu'aléatoire. Une fois en place, son premier soin est d'oublier les... collaborateurs de mon aca-bit.

— Allons, Bacchesi, vous n'allez pas me faire croire que vos bons services ne sont pas rémunérés par un minimum de... protection!

Le commanditaire de maisons closes se tapa sur les cuisses, éclata d'un rire bruyant.

— Un minimum de protection... Ah! oui, vous venez de dire le mot juste... un minimum...

Il cessa brusquement de rire. Son visage prit une expression amère.

— A Marseille, ricana-t-il, la protection est à l'agonie. Ailleurs, elle a toujours été plus ou moins inexistante. Tenez, dans un fief politique provincial, que je me garderai de vous nommer, j'ai donné le coup de main à un candidat député...

— Sans doute parce que vous aviez des intérêts dans la région?

— Je possédais une part d'un tiers dans une maison hospitalière, que nous avions payée, mes associés et moi, deux millions et demi. Mais ce n'est pas pour cela que j'ai aidé le candidat en question. Ce n'est même pas parce qu'il comptait parmi les meilleurs clients de ma boîte. Non. La vérité, c'est que les opinions politiques de ce personnage étaient les miennes, je n'étais pas fâché, moi l'outlaw privé de carte d'électeur, de me distraire un peu en entrant, par la porte de service, dans la course.

— Pour le sport pur?

— Yes, sir. Pour le sport pur.

Bacchesi leva les yeux au ciel. L'expression de son visage s'adoucit.

— J'ai fourni, à ce monsieur, une collaboration propre, cent pour cent propre. Pas de truquage d'urnes... vous savez, cette introduction de bulletins... supplémentaires qu'on appelle le « coup du toboggan ». Pas de maquillage des listes. Non. Je lui ai fourni des fonds qui lui ont permis de doubler sa propagande, je lui ai procuré six voitures munies de

(1) Voir DÉTECTIVE, n° 545 et 546.

LES VIOLENTS D'ES HORSES

GRAND R...

haut-parleurs, j'ai rémunéré de mes deniers une bonne douzaine de secrétaires-coup-de-poing, je suis intervenu personnellement auprès de certains électeurs...

— Somme toute, vous vous êtes royalement amusé?

— Vous l'avez dit. Mon poulain a passé le poteau d'une courte tête. Cinq mois plus tard, les autorités locales ont ordonné la fermeture de ma maison. Vous savez comme cela se passe. On ne vous donne aucun motif. On vous dit de fermer, et plus vite que ça. Il faut licencier les femmes, mettre à la rue le personnel, passer l'argent investi aux profits et pertes. Moi, j'ai sauté dans ma voiture, et je suis allé sonner à la porte de mon politicien, qui m'a accueilli avec gêne. Il m'a expliqué « que pour une intervention du genre de celle que je lui demandais, le moment n'était pas opportun ». Bref, je suis reparti bredouille, j'ai dû boucler la boîte, et, vous pouvez m'en croire, l'influence de mon politicien n'a été pour rien dans la réouverture de l'établissement, qui a eu lieu un peu plus tard.

Le visage de Bacchesi s'éclaira d'un sourire ironique.

— Bientôt, on va voter à nouveau. J'attends, d'un jour à l'autre, la visite du candidat sortant...

— Et, bien entendu, vous allez l'aider à nouveau?

— Cela ne se demande pas. J'ai ça dans le sang. A mes moments perdus, je tire des plans pour la prochaine campagne !

m. Chip, taulier-philanthrope

Ce n'est un secret pour personne que certains magnats du milieu, parés d'un fort prestige et pourvus d'une grosse fortune, sont constamment en proie aux... sollicitations, appuyées de menaces, de quelques bandes de gangsters sous-alimentés.

M. Chip, lui, n'appartient point à cette catégorie de magnats chanteurs. Son argent, il l'a amassé en Amérique, ayant dû, pendant une quinzaine d'années, tenir tête aux exigences des vrais gangsters et de leurs tueurs payés au mois, les gangsters d'ici lui produisent l'effet de fantoches spectaculaires, relevant davantage du coup de botte au cul que de la salve de browning.

Taulier à Paris, M. Chip, — ce surnom date de l'époque où il tenait, à Boston, un éventaire de pommes frites — change de personnalité dès qu'il débarque dans la ville de province qui l'a vu naître, et où j'ai pu le joindre.

En m'accueillant dans le salon de sa villa cossue, il m'a dit, toutes portes fermées :

— Comment avez-vous eu mon adresse? Qui...

L'ayant assuré de ma discréption — un serment de reporter n'est pas toujours un serment d'ivrogne — il a bien voulu me faire des confidences.

— Ici, je suis M. X..., industriel. Bien vu, bien considéré. Je subventionne des œuvres charitables, des associations sportives, la caisse des écoles. Il ne tiendrait qu'à moi — si je posséderais tous mes droits civiques — d'être élu conseiller municipal. Las! il n'en est pas question...

Baissant la voix, M. X... me confia :

— Quand on est jeune, on ne se rend pas compte. Je n'ai jamais reculé devant les coups les plus durs. Mon pedigree sali une première fois, j'ai continué à le salir. Pendant des années, j'ai vécu avec le coll sous l'aisselle, et je ne vous cacherai pas qu'il m'est arrivé de m'en servir. Et puis le jour vint où j'ai détélé. Dame, pourquoi risquer de se mouiller quand on est en mesure de rétribuer grassement un ou plusieurs tueurs? Mais, en détéloant, on change de mentalité. On s'attriste en constatant que la situation de hors la loi a des inconvénients irrémédiables. On a de l'argent, certes — quand on a réussi! — mais on n'a que ça. Les gens vous tiennent à l'écart, discrètement, mais irrésistiblement. Bien sûr, on ne prend rien au tragique, mais quand on est fatigué de tourner en rond dans tous les secteurs du milieu, quand on est las de toujours voir les mêmes gueules, d'entendre les mêmes bobards, on éprouve le besoin d'aller se distraire ailleurs, n'importe où...

— Je vous vois, M. Chip, couronnant la rosière du pays! Ah! Ah! Ah!..

— Je n'ai jamais couronné de rosière, fit mon in-

Afin de se libérer, de temps à autre, de l'ambiance monotone du « milieu », de nombreux hors la loi ont adopté un violon d'Ingres, sous la forme d'un travail ou d'un délassement qui a le double avantage de leur faire reprendre contact avec la vie normale et de préserver leur cerveau de l'abrutissement qui guette les « durs », la quarantaine passée.

Notre collaborateur Harry GREY a déjà fait faire à nos lecteurs la connaissance du



Qu'un souteneur ait choisi comme violon d'Ingres, l'horoscope, les tarots et la boule de cristal des devins, quoi d'étonnant à cela? L'existence tourmentée, dangereuse, des hommes du milieu offre au déchiffreur d'avenir un champ d'exploration immense.

d'INGRES

- LA - LOI

REPORTAGE

MARRY GREY

souteneur qui se délassait en créant des modèles de jouets; du faufileur qui s'est fait inventeur; du placeur dont le violon d'Ingres est le spiritisme; et de ces autres profiteurs de la prostitution qui s'adonnaient à la peinture, à la sculpture; qui collectionnaient les armes anciennes, les timbres; ou qui jouent aux sous-agents électoraux, comme ce Vincent Bacchesi, dont les confidences désabusees évoquent les aléas du métier de sous-souteneur électoral...

Nombreux sont les caïds du milieu parisien qui ont "fait" l'Amérique, à l'époque de la prohibition. Ceux qui ont su y faire fortune cèdent difficilement aux menaces des malfrats de Montmartre ou du faubourg Saint-Martin.



terlocuteur. Ce n'est pas cela... vous n'avez pas compris... Il ne s'agit point, pour moi, de me distraire en siégeant, avec un insigne à la boutonnière, sur une estrade, côté à côté avec les notabilités. D'abord, ce serait dangereux. Il suffirait d'un photographe...

— Somme toute, vous jouez au bienfaiteur pacifique.

— C'est cela. Je réside à Paris, où me retiennent mes affaires. Quand je viens faire un tour au pays, ce n'est point pour me mêler à sa vie active. Je me contente...

— De serrer des mains pures, de recevoir le coup de chapeau des honnêtes gens ?

— Eh oui ! Cela me change... et je ne songe jamais à me dire qu'après tout, ces poignées de mains, ces coups de chapeau, je les vole.

— Vous ne les volez pas. Vous les achetez.

— Jamais de la vie ! On n'achète que ce qui est à vendre. Si les comités qui m'ont inscrit, d'autorité, comme membre d'honneur, connaissaient l'origine de mes revenus, ils refuseraient mes chèques, soyez-en bien persuadé. L'argent n'a peut-être pas d'odeur, mais il est très salissant !

Une question me vint.

— Le monde est petit. N'avez-vous jamais fait de rencontre... compromettante, lors de vos séjours ici ?

— Si. Une seule fois. Et ce jour-là, durant quelques secondes, j'ai bien cru que la personnalité sous laquelle je suis connu de mes concitoyens allait être dégonflée. Je prenais l'apéritif au café de la Gare en compagnie du maire et du premier adjoint, quand, tout à coup, un consommateur solitaire, attablé un peu plus loin, s'est levé à demi, et m'a regardé fixement. Je l'ai aussitôt reconnu. C'était un souteneur qui, je l'ai su depuis, venait chercher sa femme, pensionnaire de la maison close locale. Son regard voulait dire : « C'est bien toi, Chip ? Je ne me trompe pas ? ». Mon regard à moi demeurait terne. Pas une seconde je n'avais perdu mon sang-froid, et je m'étais bien gardé de détourner la tête. En fin de compte, le type s'est rassis, persuadé qu'il s'agissait d'une ressemblance. Mais j'avais eu chaud !

Celui qui prédit l'avenir

À u septième étage d'une de ces casernes à locataires, qu'on a bâties sur l'emplacement des anciennes fortifications, se trouve le studio de M. Lucien Boutard, chiromancien, astrologue et spécialiste de la boule de cristal.

— Décor moderne — bon marché. Sur une table, la boule. Au mur, une immense carte où les planètes sont représentées avec leurs particularités — et le souci du détail est tel qu'un enfant de dix ans pourrait, en quelques minutes, tirer, au premier venu, un horoscope grossier.

M. Lucien Boutard ne reçoit que sur rendez-vous. Et il n'accepte de rendez-vous que lorsqu'il se trouve

sous l'emprise du cafard, ce qui lui arrive d'ailleurs assez fréquemment, surtout depuis qu'il a perdu sa femme, décédée à Dakar, des suites d'une mauvaise fièvre, non sans avoir, la brave fille, chaleureusement recommandé son homme à une copine esseulée.

Sur la porte de son antre, M. Lucien aurait pu mettre une plaque ainsi libellée : « Lucien Boutard, successeur de sa mère, prédit l'avenir ».

En effet, la maman du mac, redoutant pour son fils les dangers et les risques, monnaie courante du milieu, avait cru bon de lui inculquer les rudiments de cette profession de mage qui, en cette époque bizarre où nous vivons, a mené plus d'un homme à la fortune.

Les hors la loi — fait archi-connu — aiment beaucoup leur mère. C'est avec un attendrissement non simulé, que M. Lucien me parle de la sienne.

— Avec ses connaissances, elle aurait pu gagner la grosse galette. Seulement, le chiedent, c'est qu'elle buvait, éliminant ainsi la clientèle aisée, qui n'aime pas respirer le parfum des apéritifs consommés. Pauvre vieille, c'était pour lui faire plaisir que j'avais loué mon studio. Je dois dire aussi qu'elle m'avait forcé la main. C'est qu'elle n'était pas commode, quand elle avait un verre de trop dans le nez. Elle venait m'engueuler dans les bars, devant les copains. Bref, quand elle a eu son accident, enfin sa crise...

M. Lucien hésita un instant, puis reprit :

— Enfin, quoi, quand elle est devenue folle, et qu'on a été obligé de l'emmener à l'asile, j'ai hérité de ses bouquins et, histoire de me distraire, je me suis mis à étudier sérieusement. De sorte qu'aujourd'hui, soit dit sans me vanter, je suis calé, et je vous avoue que je ne saurais plus me passer de mon violon d'Ingres, comme vous dites.

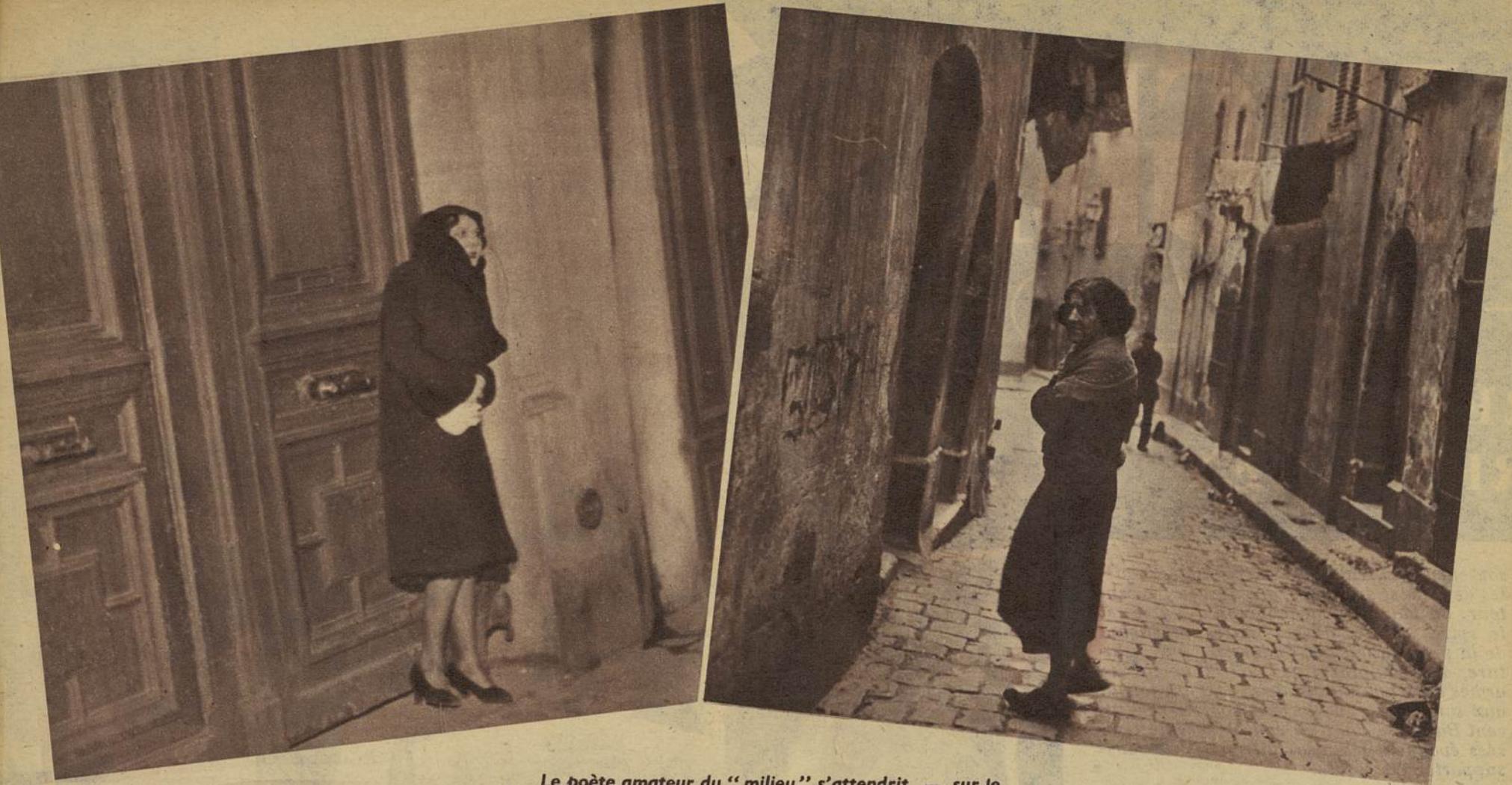
Les consultations de M. Lucien sont payantes. Mais il m'a affirmé que ses clients — hommes et femmes du « turf » — en avaient toujours pour leur argent.

— Je ne suis pas un charlatan. Quand j'établis un horoscope, le travail est fait selon les règles. De même pour les lignes de la main et la boule de cristal. Quand je ne trouve rien d'intéressant, je le dis, et le sujet ne me doit pas un sou. Des fois, je tombe pile...

L'amateur-devin me montra une lettre dont il me cacha la signature. Cette missive avait été écrite en prison, et sa teneur conférait à M. Lucien une sorte de diplôme d'extra-lucide. Elle commençait ainsi :

Mon cher Lucien,

Quand tu m'as fait mon horoscope, je ne croyais pas beaucoup à ta science, mais je dois, aujourd'hui, te dire que tu avais raison. Tu m'avais parlé d'un changement de fortune. C'est fait, puisque ma femme m'a laissé tomber. Tu m'avais parlé d'ennuis, provoqués par mon esprit faible. C'est fait aussi, car je suis dans le trou pour ne pas avoir su refuser à un



copain de planquer chez moi une valise pleine d'argenterie fauchée. Tu m'avais parlé d'un ennemi à craindre et c'est V... qui m'a balancé, avec qui j'ai toujours été en mauvais termes. Tu m'avais signalé une maladie et demain on me transfère à l'infirmerie à cause d'une rechute de ma syphilo...

M. Lucien reprit la lettre, et je le questionnai : — Comment conciliez-vous les exigences de votre... profession occasionnelle, avec ces usages du milieu, qui interdisent à un souteneur de recevoir chez lui la femme d'un copain ?

— Dans mon studio, rétorqua l'homme, je ne suis plus l'homme du milieu, mais le mage. Et puis, je n'empêche pas les copains d'accompagner leur femme du moment qu'ils ferment leur gueule pendant la consultation.

Le poète

HOMME du voyage, Arthur Paulet fera peut-être éditer, quelque jour, une plaquette de vers, plus ou moins libres, choisis dans le fonds, déjà très abondant, dont il a placé la première pierre à Poissy, alors qu'il tirait cinq ans dans la maison de force de cette ville.

Il me déclare, sans rire :

— Pour dire le vrai, les poètes-amateurs, dans le milieu, sont assez nombreux. Mais il est rare que leurs élucubrations, gravées dans le plâtre des murs pénitentiaires, dépassent ces lieux de tristesse...

Ses œuvres, Arthur Paulet passe de longues heures à les recopier dans un immense album relié en maroquin. Il a composé sa propre préface, qui a au moins un mérite — celui d'être concise.

Cavé, mon bon cousin,
Avec un peu de chance,
Tu aurais pu être barbeau.
Hareng, mon cher frangin,
Né, hélas ! un dimanche,
Tu regrettas ton pauvre lot.
Bourgeoise à mari moche,
Chaque nuit tu soupires,
Après les bras d'un beau costaud.
Putain à dure caboché
Tu rôves que tu te tires
Dans la bagnole de luxe d'un gros.

Lisez plutôt ces vers,
Que pour vous tous j'ai faits.
Vous ne regretterez plus rien
La vie est ce qu'elle est.

Arthur Paulet me dit :

— Sans doute avez-vous remarqué que l'orthographe des hommes du milieu est souvent inexistant ? On ne saurait me faire une telle critique. Fils de famille dévoyé, qui s'est encanaillé de bonne heure, j'ai débuté dans le milieu comme demi-sel, et je n'ai jamais cessé de garder un contact... littéraire avec le monde normal. D'ailleurs, vous n'avez qu'à regarder ma bibliothèque. Rien que des maîtres...

— Et... vous les avez tous lus ?

— Tous.

Ses premiers vers, écrits, comme je l'ai dit, en prison, témoignent d'un détachement affecté, puéril.

Dans la cage de fer, mon corps
Se dessèche et se meurt.
Mon âme pourtant est dehors,
Patiente, elle attend l'heure
Où la grande lourde s'ouvrira
Jour de liberté !
Qui du tourment effacera
La juste cruauté.

Le poète amateur du "milieu" s'attendrit — sur le papier — en évoquant le "travail forcé" auquel sont astreintes, par tous les temps, les basses pécheuses, marchandes d'amour à tarif uniprix...

...Et, pour avoir connu l'ambiance fade de la geôle, et la nuit de tombeau de la cellule de correction, il s'attendrit, — cette fois avec une sincérité évidente — sur lui-même...



Le pain est dur, le miel est rance,
Tout moisit en prison.
Mais nul ne songe à faire bombance,
Pour nous tout est trop bon.
Le tabac, ah ! quel réconfort...
Défense de fumer !
Et la gonzesse qui n'écrit plus
Au p'tit homme enterré.
Pour le boulot, rien à chiquer.
Quand on était dehors.
Ici on trime pour bouffer
Guère mieux que des porcs
Hors-la-loi, on prenait des airs
De cap'tain, maître à bord,
On engrasse des confectionnaires
En suant jusqu'à la mort.

Il y en a comme cela pendant des pages et des pages. Et la fin tombe, implacable, qui donne un rude démenti aux âmes sensibles qui croient encore au repentir des mauvais garçons.

La loi est dure, mais c'est la loi
Faut savoir la tourner.
Tâche de faire mieux une autre fois,
Evite d'être sapé.

— Les gaffes, me dit Paulet, se sont chargés de m'offrir la récompense de ce premier poème. M'ayant surpris au moment où je récitaient mes vers à mes co-détenus, au dortoir, ils m'ont porté le motif, et la direction, soucieuse du maintien de la discipline, m'a gratifié de trente jours de cachot... Il feuilleta son album.

— Tenez, voilà mes impressions. Lisez.

Trou noir. La faim, le froid, la folie et ses leurres,
Et le silence lourd où glissent les gros rats.
Dans le tombeau voisin un camisolé pleure,
Ici, « durs » asservis, le soleil n'entre pas.
L'espion est décadé, l'homme croupit dans sa m...
Le plus costaud maudit son effroyable sort.
Et quand, sorti de là, il verra la lumière,
Il dira : « Je sais ce qu'on ressent quand on est mort ».

Le poète ne s'est pas attendré aux évocations pénitentiaires. Il a trouvé, dans le milieu, ou, comme il dit, dans ses bordures, des sujets inattendus, dont il s'est efforcé, tout en demeurant dans l'exactitude, à faire ressortir le côté amer.

Ainsi, le drame du gosse né dans la fange :

Dans sa boutique, la mère attend le client,
Dans le ruisseau à l'eau grise, l'enfant joue.
Père inconnu. Fils de p... Pauvre bâtarde.
Ton destin, petit paria, grandit avec toi.
A quatre ans, ton vocabulaire épouvante,
Tu sais que tu n'es pas né dans un chou pommé.
Et tu considères le flic comme ton ennemi.
Et le pégriot en culottes comme ton ami.
Car il t'a montré son couteau à cran d'arrêt.
Et les tatouages bleus de son grand frère.
A quatre ans, ton cœur, pauvre gamin, est pourri...

Arthur Paulet s'attendrit aussi — sur le papier — en évoquant le dur labeur des tapineuses.

La pluie fouette la porte où elle se blottit,
Et le client se cache dessous son parapluie.
Au bistrot, l'homme attend en tripotant des cartes.

Tu viens, cheri ? Non. Le micheton ne vient pas,
L'amour ne lui dit rien. Il s'en va à grands pas.
Au bistrot, l'homme attend en tripotant des cartes.

Elle n'a que quinze francs, et c'est loin d'être assez,
Ses jambes sont dans son ventre, ses pieds sont mouillés.
Au bistrot, l'homme attend en tripotant des cartes.

Harry GREY.

(La fin au prochain numéro.)



Etant forcés de débiter un certain nombre de produits PROGRÈS-SANA, nous avons composé un COFFRET DE PROPAGANDE, pour que vous puissiez juger vous-même la qualité irréprochable de nos produits.

au lieu de frs 55. Le COFFRET DE PROPAGANDE contient :

- 20 ARTICLES DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ**
- 10 LAMES DE RASOIR PROGRÈS-SANA, double tranchant, extra-douces, sans morfil, s'adaptant à toutes les barbes et aux rasoirs de n'importe quelle marque.
 - 1 SAVON BARBE PROGRÈS-SANA, présentation de luxe, savon onctueux, donnant une mousse abondante, qualité supérieure, délicatement parfumé à la lavande.
 - 1 ALUN PROGRÈS-SANA très pur, antiseptique.
 - 1 PIERRE HÉMOSTATIQUE PROGRÈS-SANA dans un superbe étui, arrête instantanément les hémorragies provoquées par les coupures du rasoir.
 - 1 FLACON D'EAU DE COLOGNE PROGRÈS-SANA, qualité supérieure, supprime le feu du rasoir en adoucissant la peau.
 - 1 BOITE DE POUDE DE RIZ PROGRÈS-SANA très fine.
 - 1 BRILLANTINE PROGRÈS-SANA, fixe les cheveux sans les graisser ni raidir.
 - 1 DENTIFRICE PROGRÈS-SANA, donne aux dents une blancheur éclatante.
 - 1 SHAMPOOING PROGRÈS-SANA, tonique et assouplissant, supprime pellicules.
 - 1 SAVON DE TOILETTE PROGRÈS-SANA, première qualité.
 - 1 PEIGNE DE TOILETTE PROGRÈS-SANA, première qualité, garanti incassable.

CES 20 ARTICLES DE TOILETTE

indispensables à tout homme soucieux de son élégance, sont OFFERTS PAR LES ÉTABLISSEMENTS PROGRÈS, à titre de lancement au prix exceptionnel de frs 12.50. Chaque client ne peut bénéficier que d'un seul COFFRET au lieu de frs 55. Il ne s'agit pas "d'échantillons", mais bien de produits de grande qualité. Cette offre étant limitée, renvoyez immédiatement le bon ci-contre en indiquant votre adresse exacte.

BON A DÉCOUPER

Veuillez m'envoyer votre COFFRET DE PROPAGANDE contenant les 20 articles de toilette conformes à cette annonce contre remboursement de frs 12.50. Si ces articles ne me conviennent pas, je me réserve le droit d'être remboursé sans aucune formalité. Service 31 Produits PROGRÈS, 56, r. de Londres, PARIS-8^e



PIERRE VÉRY

vient de publier son nouveau roman

SÉRIE DE SEPT

Une carte postale incluse dans chaque exemplaire de

SÉRIE DE SEPT

permet de participer au

CONCOURS DE LA VÉDETTE

Les réponses doivent être envoyées avant le 30 avril



RÉVEILLEZ LA BILE DE VOTRE FOIE -

Sans calomel — Et vous sauterez du lit le matin, "gonflé à bloc".

Votre foie devrait verser, chaque jour, au moins un litre de bile dans votre intestin. Si cette bile arrive mal, vous ne digérez pas vos aliments, ils se putréfient. Vous vous sentez lourd. Vous êtes constipé. Votre organisme s'empoisonne et vous êtes amer, abattu. Vous voyez tout en noir !

Les laxatifs sont des pis-aller. Une seule force n'atteint pas la cause. Seules les PETITES PILULES CARTERS POUR LE FOIE ont le pouvoir d'assurer cet afflux de bile qui vous remettra à neuf. Végétales douces, étonnantes pour activer la bile. Exigez les Petites Pilules Carters. Toutes pharmacies : Frs. 11.75

PARFUM « TROUBLANT » enchanteur, irrésistible, attire la sympathie et l'amour 14 fr. et 32 fr. 40 fr. Livres psychiques, d'amour ; Pour plaisir, se faire aimer os près, de loin, 22 fr. L'art d'être heureux, 22 fr. Pour hypnotiser en 3 leçons, 5 fr. Catalogue gratis Ec. : L'INITIATEUR à VIESLY (Nord). Dem. Notice bracelet Talisman « Sept ».

GAGNEZ au jeu : boule, roulette, courses, Lot. Nat. avec système infallible Ecr. J. Melchior, 7, rue de Cléry, Paris-2^e. Cette annonce n'est pas valable pour la Belgique.

LIVRES J'achète cher, romans policiers, occasions. Masque. Emprunte. Voir ou écr. Jean, 63, rue Servan, Paris, XI^e.

Pour la Publicité de "DÉTECTIVE"

s'adresser à :

Mme H. DELLONG
73, rue des Saints-Pères
LITTRÉ 07-50

A NOS FRAIS

Essayez notre merveilleux STYLO garantie 10 ans, muni de la fameuse PLUME PLATINETTE INALTERABLE

PRIX DE 19 FR. contre RECLAME 30 francs remboursé 8 jours à l'essai à toute personne qui en fera la demande en joignant une enveloppe timbrée Ets ECONOMAX - Service 87 165, RUE BELLIARD, PARIS-10^e

Mme MAX Voyante, diplôme International Tarots. Lignes mains. Guide, renseigne, ramène affection. Reçoit t. les jours et dim. et par correspond. 25 fr. 151, rue du Fg-Poissonnière, Paris-9^e. (Mme Barbès-Poissonnière-Gare du Nord.)

MALADIES URINAIRES et des FEMMES

Résultats remarquables, rapides, par traitement nouveau.

Facile et discret (1 à 3 applicat.). Prostate. Impuissance. Rétrocécissement. Bleorrhagie. Filaments. Métrite. Pertes. Règles douloureuses. Syphilis.

Le Dr consulte et répond discrètement lui-même sans attente.

INST. BIOLOGIQUE, 59, rue Boursault, PARIS-17^e

ÉCOLE INTERNATIONALE de DÉTECTIVES ET DE REPORTERS SPÉCIALISÉS

(Cours par correspondance)

Brochure gratuite sur demande

28, AVENUE HOCHÉ (8^e)
CAR. 19-45

J'ÉLECTRICITÉ



Pourquoi le traitement par l'électricité guérit:

Le précis d'électrothérapie galvanique édité par l'Institut Médical Moderne du Docteur M. A. GRARD de Bruxelles et envoyé gratuitement à tous ceux qui en feront la demande, va vous l'apprendre immédiatement.

Ce superbe ouvrage médical de près de 100 pages avec gravures et illustrations et valant 20 francs, explique en termes simples et clairs la grande popularité du traitement galvanique, ses énormes avantages et sa vogue sans cesse croissante.

Il est divisé en 5 chapitres expliquant de façon très détaillée les maladies du

Système Nerveux et de

l'Appareil Urinaire chez l'homme et la femme, les

Maladie des Voies Digestives et du

Système Musculaire et Locomoteur.

A tous les malades désespérés qui ont vainement essayé les vieilles méthodes médicamenteuses si funestes pour les voies digestives, à tous ceux qui ont vu leur affection rester rebelle et résister aux traitements les plus variés, à tous ceux qui ont dépensé beaucoup d'argent pour ne rien obtenir et qui sont découragés, je conseille simplement de demander mon livre et de prendre connaissance des résultats obtenus par ma méthode de traitement depuis plus de 25 années.

De suite ils comprendront la raison profonde de mon succès, puisque le malade a toute facilité de suivre le traitement chez lui, sans abandonner ses habitudes, son régime et ses occupations. En même temps, ils se rendront compte de la cause, de la marche, de la nature des symptômes de leur affection et de la raison pour laquelle, seule, l'Électricité Galvanique pourra les soulager et les guérir.

C'est une simple question de bon sens et je puis dire en toute logique que chaque famille devrait posséder mon traité pour y puiser les connaissances utiles et indispensables à la santé. C'est du reste pourquoi j'engage instamment tous les lecteurs de ce journal, Hommes et Femmes, Célibataires et Mariés, à m'en faire la demande.

C'EST GRATUIT : Ecrivez à l'INSTITUT MODERNE DU DOCTEUR M. A. GRARD, 30, Avenue Alexandre-Bertrand à FOREST-BRUXELLES, et vous recevrez par retour du courrier, sous enveloppe fermée, le précis d'électrothérapie avec illustrations et dessins explicatifs.

Affranchissement pour l'Étranger : lettres, 2,25 ; cartes, 1,25

LA JUSTICE

Le chanteur ambulant

PAR les temps qui courrent, les tentatives faites pour amuser ses contemporains devraient être encouragées et non réprimées. Et pourtant Marius D... faisait ce qu'il pouvait pour mettre un peu de soleil dans l'âme des ouvriers et ouvrières à la sortie d'une usine de banlieue, et pourtant il est poursuivi. Il choisissait la sortie des usines parce que, étant peuple, il connaît le cœur du peuple. Il sait la vertu d'une romance sur des hommes mornes qui viennent d'accomplir huit ou dix heures d'un travail mécanique, du fameux travail à la chaîne, duquel on sort plus abruti, plus moulu que si l'on avait été roué de coups.

Il criait : « Qui veut *La Chanson des gueux* ? »

Il ne s'agissait pas des somptueux poèmes de Richepin, mais d'une romance assez pauvrement versifiée qu'il chantait sur l'air de *Tant qu'il y aura des étoiles...*

C'était naïf, frais, reposant. Les ouvriers s'arrêtaient là, près du bonhomme ; c'étaient peut-être quelques amis de nos pères d'économisés ; c'était peut-être un peu de poésie — si pauvre soit-elle — qui entrait dans l'âme des auditeurs. Ce qu'Arthur (Arthur, vous savez, le dégénéré représentatif commis-voyageur de

l'anis de nos pères ; Arthur, l'idiot intégral dont les conseils, hélas ! trop suivis, mènent la race française à la plus certaine des stupidités, des avilissements), ce qu'Arthur y perdait, Marius et la tendresse le gagnaient et je préfère ceci à cela.

Marius D... en chantait une autre sur l'air : *Quand on s'aime bien tous les deux*.

Mais un agent veillait et Marius comprit rapidement que l'agent et lui ne s'aimaient pas « tous les deux ». Il fut conduit au « bloc ». Le président lui dit qu'il n'avait pas le droit de chanter.

— Je sais bien, monsieur le président, mais je ne chantais que de belles choses.

— Et d'un bon rapport surtout. Vous payez vos chansons dix francs le cent ; vous les revendez vingt sous pièce ; vous êtes un commerçant entendu.

— Mon président, j'ai beaucoup d'invenus, de « bouillons » comme on dit dans la librairie, et vous voyez bien que le métier n'est pas si bon que ça : regardez mes vêtements, regardez mes « pompons ».

Et il hausse son pied droit, chaussé d'une invraisemblable savate, vers le président qui se penche et qui, attendri, laisse tomber : deux jours de prison, seulement.

Le beau Maxime B... n'est pas couturier comme le pourrait donner à croire une visite domiciliaire chez lui, où la police trouva tout un assortiment de manteaux d'hiver et d'été, de fourrures et de drap ; des capes de soirée, des robes, des chemises de linon léger, des combinaisons affriolantes, de petits pantalons de soie multicolores.

Ne vous écriez pas : « Où cela que j'y coure ? » car, femmes, mes sœurs, si l'on entre facilement chez le beau Maxime, on n'en sort pas sans dommage et, s'il est beau, il vend sa beauté au prix de l'honneur de celles qui tombent en ses rets.

Malgré son vestiaire, Maxime B... n'est pas tailleur. S'il taille, c'est parfois au « chemin de fer » ; s'il vêt des femmes, c'est après les avoir déshabillées à son profit. Ainsi fit-il avec la jeune Mariette, poupée blonde qui ne pensait qu'à rire le soir du réveil, quand elle rencontra Maxime. D'abord, nous dit le rapport de police, ils firent œuvre de chair (les rapports de police s'expriment dans le même style pompeux et légèrement désuet des commandements religieux). Mais on ne peut passer toute une nuit à s'aimer, même si l'on a trente ans et même s'il s'agit d'un premier contact. Comme dit un personnage d'Alphonse Daudet : « La vie n'est pas un roman. » Dans la vie ordinaire, Eros cède vite le pas à d'autres dieux qui sollicitent leur tour de plaisir. Lorsqu'il eut rassasié Mariette de caresses, le beau Maxime lui proposa de retourner vers la vie, vers les hommes, de terminer cette bruyante nuit de Noël dans les établissements où, dit-on, l'on s'amuse. A cela, elle eût pu deviner qu'il ne l'aimait pas, mais elle fut tentée par la

COMPTES RENDUS D'AUDIENCES

EMBAUCHE POUR

robe de soirée qu'il lui tendit, par les bas fins, par la combinaison arachnéenne. A notre époque, les filles d'Eve sont toutes les mêmes ; elles peuvent aimer l'amour, elles préfèrent la parure. Elle revêtit les jolies toilettes, s'orna de quelques bijoux qu'il lui prêta aussi et accompagna son ami dans les boîtes de nuit. Il trouva le temps de lui dire qu'il était un gros industriel dans les machines à écrire et, comme il dépensa beaucoup d'argent cette nuit-là, elle fit un beau rêve...

◆ ◆ ◆

Mais le lendemain, le réveil fut pénible. Non à cause des danses et du champagne, mais parce qu'il lui dit gentiment : « Maintenant, fini de rire ; tu vas t'expliquer à la Madeleine, chez Viel ou chez Weber ; tu es jeune, jolie, bien habillée à présent ; tu vas faire une fortune. » Elle eut du mal à comprendre ce langage, mais il fut si persuasif, tour à tour tendre et menaçant, qu'il fallut bien que Mariette se rendît à l'évidence : le gros industriel n'était qu'un industriel voyou qui n'exploitait pas une fabrique de machines à écrire mais la jeunesse et la beauté des femmes.

Elle tomba de haut ; exactement du septième ciel sur le trottoir, où elle se retrouva, jolie, bien parée, mais timide et maladroite à accrocher les désirs des passants.

LA DANSEUSE

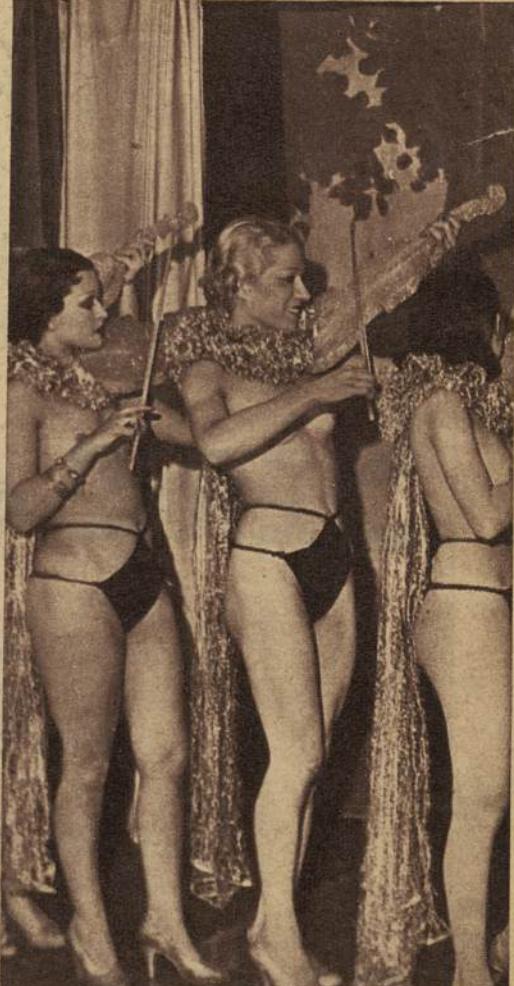
Il n'est si ingrate profession qui n'ait ses petits avantages. En cette audience du samedi, veille de Pâques, l'affaire du prénomé Max, ex-ami de Magy Dorcelle, vedette du cabaret « Nox », le coquet dancing de la rue Champollion, apporte aux magistrats de la quatorzième Chambre, retenus au Palais, une diversion de qualité.

Les « femmes nues » — je parle des artistes de nos scènes parisiennes — sont, nul n'en a jamais douté, vertueuses, sinon prudes. Depuis Johan Warner et ses débâcles avec dame Justice, la tradition veut que le nu intégral se concilie avec la plus stricte réserve féminine. Hier encore, *Détective* relatait le procès d'Odette Melma à son directeur, qui voulait l'obliger à danser sans voiles. Voici maintenant l'aventure de la belle Magy défendant sa vertu, ou, pour être plus exact, son indépendance, menacée par l'un de ses adorateurs.

Une ancienne liaison, que Magy affirme avoir été seulement platonique, unissait Max, bellâtre au teint olive cuite, et occasionnel représentant de commerce, à la belle danseuse.

Au retour d'une tournée à Dijon, Max, piqué je ne sais par quelle mouche, ou bien la moutarde lui ayant monté au nez, est venu au dancing dont Magy est le plus bel ornement et, avec elle, il s'est « expliqué ».

Menacée d'un rasoir et brutalisée, la pauvrette tremblait de tous ses membres. Comment une danseuse nue pourrait-elle cacher son émoi ? A point nommé, un inspecteur de police, présent dans la salle et spécialiste de ce genre de pêche, a



Là-bas, la justice est inexorable

Mme Elma Lauer, épouse du juge à la cour suprême de New-York, Edgar Lauer, vient d'être condamnée à trois mois de prison pour contrebande de robes.

Au prononcé du jugement, elle fut tout de suite conduite en prison. On ne permit même pas à son mari, le juge Lauer, d'embrasser sa femme. Après le bain réglementaire, elle dut échanger ses vêtements et son superbe manteau de fourrure contre la tenue des prisonnières.

Le juge avait réservé tout sa sé-

vérité contre Mme Lauer, d'autant plus coupable que son mari était un magistrat haut placé, et qui, elle, devait par conséquent donner l'exemple du respect des lois.

L'enquête a révélé que Mme Lauer avait la manie de la contrebande, et qu'elle avait été dénoncée par une ancienne domestique, irritée de l'entendre mal parler de M. Hitler.

Pour une fois, Hitler a involontairement servi la douane américaine.

EX PERAT DES HOMMIES

PAR
SIMONE
FRANCE

LA DÉBAUCHE

Si malhable qu'elle ne rapporta le soir que cinquante francs, même pas de quoi la nourrir. A ce compte, suppura le beau Maxime, je n'amortirai jamais ma nuit du réveillon, les vêtements prêtés, et je n'augmenterai jamais mon capital. Cette petite est trop gourde, je vais la mettre « en maison », où on la dégrossira. Il le lui dit ; elle regimba, mais il n'est pas aisément de quitter le chemin de la débauche lorsqu'on l'a pris par le « milieu ». Ces messieurs mettent un point d'honneur à prétendre qu'on ne peut les quitter, oublier leurs caresses ni mépriser leur ressentiment. Une jeune femme seule, lorsqu'elle tombe entre leurs sales pattes, est à peu près perdue. Je connais même des femmes mariées qui ont dû quitter leur mari, leur intérieur, pour obéir aux injonctions impératives de messieurs les souteneurs, qui ne soutiennent les femmes qu'à la façon dont la corde soutient le pendu : en les étranglant. J'écrirai un jour quelque chose là-dessus, mais aujourd'hui il est temps de revenir à Mariette et à Maxime qui se disputent. Finalement, elle parut céder, mais elle lui demanda de tenter une fois encore sa chance à la Madeleine (bien entendu, il ne s'agit pas de l'église, mais du boulevard). Il y consentit ; elle partit et ne revint plus. Il la chercha longtemps, parce qu'elle était jeune et belle, parce

qu'elle avait sur le dos des vêtements qu'il lui avait prêtés, parce qu'un soutien-œuvre n'aime pas être trompé par une femme. S'ils sont d'une platitude, d'une lâcheté révoltante avec les « poulets », ils ont beaucoup d'assurance et de bravoure avec les femmes qui ont eu la faiblesse de leur céder. Il la vit un jour, devant la gare Saint-Lazare. Elle sauta dans un taxi et se fit conduire à son hôtel, rue Joubert. Il la suivit jusque dans sa chambre et exigea qu'elle lui rendit tous ses vêtements. Quand il les eut récupérés, il se paya de la location ou de l'usure en la rossant. Elle porta plainte. Le beau Maxime B... comparut devant la 17^e chambre correctionnelle. Il est beau, c'est incontestable, et, ce qui est encore plus irréfutable, c'est qu'il est admirablement défendu par M^e Charles Delauney. Ah ! l'habile avocat : « Souteneur, mon client ! mais il a trente-cinq mille francs de compte en banque ; M. X... lui a fourni pour cent mille francs de machines à écrire... » Un petit couplet et... un, deux, trois, passez muscade ! le beau Maxime est le plus vertueux des industriels et le plus infortuné des hommes avec cette fâcheuse histoire qui va lui faire un tort considérable dans le monde des affaires. Tu parles ! Ah ! certes, on nous reproche de recevoir beaucoup de femmes, mais regardez-nous : nous sommes beaux, nous sommes jeunes ; pourquoi l'amour ne viendrait-il pas nous visiter ?

Subtil maître, vous gagnerez peut-être votre procès auprès des juges de la 17^e chambre, mais mon verdict est déjà prononcé : « Votre Maxime est une canaille et vous avez bien du talent... »

NUÉ ET SON AMI

Les jeunes et jolies girls des cabarets de nuit sont d'honnêtes danseuses que ne touchent pas les avances de certains « messieurs »

capturé Max qui, aujourd'hui, est sur la sellette.

En bref, le président Mathieu, magistrat auquel il n'est point prudent « d'en conter », a exposé l'affaire.

LE PRÉSIDENT MATHIEU, au prévenu. — Vous vouliez contraindre Mlle Magy à travailler. Nous savons ce que cela signifie. Elle a refusé, disant : « Je ne mange pas de ce pain-là et je ne veux pas en nourrir un homme. » C'était son droit. Alors, vous l'avez frappée et menacée d'un rasoir.

MAX. — Oh ! mon président, j'ai donné une claqué, une simple claqué, une petite claqué.

A la barre des témoins, Magy annonce comme profession : « Femme nue. »

Vêtue, gantée, chapeautée et chaussée de noir, la danseuse ne laisse voir que le bout de son nez, en vérité charmant, sous l'écran de la voilette. Pour une femme nue, ce serait être bien « collet monté », si Magy ne possédait l'art délicat de révéler, même habillée, son corps par de savantes ondulations.

MILLE MAGY, avec émotion. — J'étais en costume de scène, sans défense, à la merci de Max. Il a dit, à voix basse : « Prends garde à ton corps ! Si tu n'obéis pas, je vais te marquer de long en large. » Affolée, j'ai crié au secours. Heureusement, on l'a arrêté avant qu'il n'ait ouvert son rasoir.

Max affirme, sans conviction, qu'il a agi par jalouse. Les juges pensent plutôt que c'est par intérêt.

Quinze jours de prison au personnage plus intéressé qu'intéressant.

Mille Magy, satisfaite sans doute de la sentence, salut et sort comme à la scène.

Le crime d'un infâme

ON dit toujours que les vices ne peuvent se reprendre, et le fameux clou de la débauche planté dans le sein d'un de ses héros par Alfred de Musset nous est une figure si familière qu'on ne prend plus la peine de réfuter ce qu'elle a, au moins, de trop général.

M. Brémone s'était lié d'une amitié trop tendre avec Maurice Callat, infirmier dans le même hôpital que lui. Ce n'était qu'un inverti occasionnel. Mais Maurice, lui, comme ses semblables, n'entend pas qu'on puisse trouver du charme à une femme ; c'est un vrai de vrai qui méprise profondément la femme et qui se vante de son homosexualité ; c'est un ignoble, quoi. De plus, c'est un monstre. Quand Brémone voulut se marier, il n'accepta pas la rupture et, pendant que M. Brémone dormait, l'infâme lui appliqua une compresse d'acide chlorhydrique sur le visage. La victime est hideusement mutilée ; son cœur et sa vie sont brisées, puisqu'il est affreux et que sa fiancée l'a quitté.

L'autre n'a pas un mot de repentir. Ce monstre ose dire devant des juges, devant des hommes sains :

— J'ai voulu le ramener à moi ; je ne voulais pas qu'il sombre parmi les femmes.

◆◆◆

Jamais je n'ai trouvé un jugement aussi détestable que celui qui ne condamna Maurice Callat qu'à trois ans de prison. Peut-être le président de Clavel était-il enfermé dans l'application des peines du code pour n'avoir pas infligé une peine plus rude. Je le veux croire, car, si je ne suis guère répressive, étant femme, étant humaine, étant faillible, j'aurais montré une insoupçonnable fureur vengeresse pour ce crime abominable ; j'aurais envoyé « Madame » Maurice Callat du côté de Saint-Laurent-du-Maroni ou des îles du Salut. Il aurait pu, là, tout à sa guise, continuer d'assouvir sa hideuse passion ; il aurait pu aisément, dans les bras des canotiers, oublier le visage ravagé, les chairs brûlées par le vitriol, la lamentable existence que va poursuivre désormais celui qu'il entraîna au vice, celui dont il fit d'abord un anormal avant que d'en faire, physiquement, un monstre...



Poésie, fraîcheur : « Vire-Vent »

JE fréquente peu les théâtres ; on me dit que je n'y perds pas grand'chose mais j'en doute après avoir vu *Vire-Vent*, la belle pièce de Pierre Rocher, au théâtre Pigalle.

Je ne vous raconterai pas la pièce ; allez l'entendre ; ce sera beaucoup plus amusant pour vous.

La belle et grande artiste, Lucienne Lemarchand, dont on savait, par l'écran, qu'elle était belle et pleine de talent, entraîne dans son jeu endiable tous les jeunes et même ses aînés : Pizani, Mady Berry, Rognoni, Jean Chevrier. Qu'elle soit humblement re-

merciée pour les belles heures qu'on passe à l'admirer.

Des spectacles comme *Vire-Vent*, des actrices comme Lucienne Lemarchand, réconcilient l'homme avec l'humanité et me réconcilient avec le théâtre. Allons ! il est encore possible de s'amuser sans intoxication, sans abrutissement, puisque Pierre Rocher n'a pas trente-cinq ans, puisque Lucienne Lemarchand n'a pas trente ans et que, tous deux, retrouvent souvent le moyen de nous faire rire ou pleurer, de nous émouvoir, sans chique, simplement, par le seul miracle de leur jeunesse, de leur beauté, de leur talent.

Marius LARIQUE.

BRIVE-LA-GAILLARDE
(De notre correspondant particulier.)

 N'a souvent dit que la haine était un sentiment bas et vil qu'il faudrait chasser du cœur des humains !

Y parviendra-t-on jamais ? A en juger par les sombres drames qu'elle suscite, on peut en douter. Jamais, on ne l'avait vue se manifester avec autant d'apréte, de cruauté, de cynisme, de sauvagerie, serait-on tenté d'écrire, que dans l'horrible tragédie dont vient d'être le théâtre le bourg de La Rivière de Mansac...

Une femme, un fils, ont exterminé, sous les yeux horrifiés d'une fillette de neuf ans, le chef de famille, usant des dents, du couteau et d'une houe. Frappant avec une rage voisine de la démente, les meurtriers ne lâchèrent leur victime que lorsque sa tête ne fut plus qu'un amas sanguinolant de chairs, d'os et de matière cervicale...

Le coup fait, les deux assassins n'eurent pas un mot de regret. Mieux, avec un cynisme révoltant, ils relatèrent la scène dont ils avaient été les tristes héros jusques en ses moindres détails et, ancrés dans leur haine, s'acharnèrent pour justifier leur acte à salir la mémoire de celui qui, durant vingt années, avait été le compagnon de chaque instant de leur vie.

Tant de rancœur, chez une femme, chez un fils, épouvante et l'on se demande ce qui a bien pu le provoquer...

Elle est née simplement, lentement, de dissents qui, au cours de vingt années de vie commune, se sont aggravés.

Ce furent d'abord des scènes de jalouse qui dressèrent face à face les

Blotti au milieu de la verdure, le gentil village de La Rivière de Mansac, en Corrèze, a été le témoin d'un crime affreux : un père sauvagement assassiné par sa femme et son fils.



La femme Bourdu, devant sa petite maison, gardée par un gendarme, attend son départ pour la prison. Dans le médaillon, la criminelle, à côté de son fils, gentil garçonnet qui deviendra plus tard un assassin. Ce dernier sur le seuil de la porte.

L'ASSASSIN DU



deux époux. Frivole, légère, coquette, la femme — dit la rumeur publique — courait le guillecou et le mari, sa colère passée, pardonnait...

Puis, ce furent les faiblesses, complices et coupables, d'une mère pour son fils : mauvais sujet paresseux, hableur, fanfaron, orgueilleux, vicieux, qu'elle défendait contre les reproches du père.

La famille Bourdu

Il n'y a pas tout à fait deux ans que, quittant la Dordogne où ils avaient vécu jusqu'ici, les époux Bourdu — originaires tous deux de la région — vinrent se fixer à La Rivière de Mansac, dans une petite maison de deux pièces, située en bordure d'un chemin, mais à l'écart de toute autre habitation. Cela explique que le drame d'aujourd'hui n'eut pas de témoin... non plus du reste que les discussions dont on fera état certainement dans l'avenir... La famille se composait du père, Léon Bourdu, quarante-trois ans, de la mère, née Marie Rabastin, cinquante ans, née à Jarry-de-Mausac — agglomération de la commune où a eu lieu le drame.

Celle-ci était veuve du frère ainé de Bourdu, Baptiste — qui fut tué à l'ennemi — et mère d'une fillette aujourd'hui âgée de vingt-trois ans, habitant actuellement Paris ; un fils, Baptiste Bourdu, dix-neuf ans et une

fillette, Marie-Louise-Jacqueline Bourdu, dix ans.

La famille Léon Bourdu fut fort bien accueillie par la population de La Rivière, qui tient en haute estime la famille Rabastin, fixée dans une autre agglomération de la commune à Chamillac-de-Maurac, mais bientôt elle fit d'elle-même une discrimination entre les membres de la famille nouvelle venue.

Léon Bourdu, manœuvre conscient et assidu, fort serviable pour tous, s'acquit rapidement de solides sympathies. Dur à la tâche, il fréquentait fort peu le cabaret.

Par contre on se détourna peu à peu de la femme dont la réputation de légèreté, qui l'avait suivie dans ses pérégrinations en Dordogne, ne tarda pas à s'établir — à tort ou à raison — et surtout de son fils Baptiste, dont la paresse, l'orgueil, le cynisme, révoltaient la population composée de paisibles travailleurs.

Mauvais sujet, toujours vêtu avec une élégance douteuse — on se demandait d'où il tirait l'argent, car les moyens de sa famille étaient limités — il fréquentait assidument les bals et passait le plus clair de son temps à Brive, parmi les mauvais garçons de son âge, auxquels tous les moyens sont bons pour se procurer des subsides.

Il fut, il y a quelques semaines, surpris alors qu'en compagnie d'un

gamin de quinze ans de la région de Mausac, qu'il avait entraîné, il volait à l'étalage d'un grand magasin de Brive... Traduit en correctionnelle, le jeune homme fit preuve de tant de cynisme et d'arrogance qu'il récolta trois mois de prison avec sursis et que le procureur de la République ne put s'empêcher de lui dire :

— Je crois, mon garçon, que nous nous retrouverons avant longtemps ! Il ne croyait pas si bien dire...

Du sang sur toi !...

C'est par ces mots que le soir du lundi de Pâques, vers 2 heures, quelques jeunes gens interpellèrent Baptiste Bourdu, qui venait de se mêler à eux, aux environs de la salle de bal.

Frottant ses mains dont les ongles étaient tout cernés de rouge, et ouvrant sa veste pour montrer sa chemise où s'étaisaient de larges taches rougeâtres, le jeune criminel déclara sans le moindre embarras :

— Je peux en avoir du sang, je viens de tuer mon père !

Un éclat de rire fut la réponse de ses amis qui, devant le calme de leur camarade, et en raison de sa présence près du bal, crurent à une fanfaronne... Mais lui continua...

— Venez avec moi et vous verrez que c'est vrai !

Et, de fait, Baptiste Bourdu, accompagné de ses camarades, se rendit au

bureau de poste et déclara à M. Fauve, receveur :

— Téléphonez aux gendarmes, je viens de tuer mon père...

Le receveur, un peu interloqué, demanda des précisions. Cynique jusqu'au bout, le parricide précisa :

— Je lui ai donné des coups de couteau, il ne râlait même pas quand je suis parti...

N'ayant plus de doute, mais croyant que le jeune homme exagérait quelque peu, le postier alerta la gendarmerie de Larche et le docteur Lejeune, puis informa M. Lagueyrie, adjoint spécial de La Rivière.

Ce dernier se rendit immédiatement à la poste, en compagnie de son gendre, M. Peyramaure et, tous deux, encadrant Baptiste Bourdu, le menèrent sur les lieux du drame.

Un horrible carnage

Malgré les fanfaronnades du jeune criminel, M. Lagueyrie ne voulait pas croire l'affaire aussi grave que celui-ci le prétendait. Mais, lorsqu'il parvint devant la maison et qu'à la lueur d'une mauvaise lampe, il trouva Léon Bourdu gisant sur le dos, le crâne défoncé, tout le haut du visage réduit en bouillie ; quand il vit de véritables mares de sang sur trois points différents ; quand il constata que la matière cervicale avait jailli à plus d'un mètre, tapissant les murs, il réalisa, en un clin d'œil, l'horrible scène qui venait de se dérouler :

— Malheureux, qu'as-tu fait ?

— Je ne pouvais tout de même pas laisser tuer ma mère... répliqua l'assassin.

A ce moment, survint la femme Marie Bourdu qui était allée quérir ses plus proches voisins, où s'était du reste réfugiée la petite Marie-Louise qui avait été le témoin impuissant de la tragédie.

Elle déclara à M. Lagueyrie :

— Il n'a que ce qu'il mérite... Ça devait arriver ! Il vaut mieux que ce soit lui que moi !...

Et la mère et le fils, sans un regard pour leur victime, sans un mot de regret, attendirent sans impatience l'arrivée du docteur et des gendarmes...

Aussi calme que s'il s'agissait d'un étranger, ils assistèrent au transport et à l'examen du cadavre, ne tressaillirent pas sous l'apostrophe du docteur, qui, ayant fait ses constatations, ne put s'empêcher de leur dire :

— Mais vous êtes des sauvages... — Il n'y avait pas moyen de faire autrement, répondit le fils.

Et la mère de surenchérir :

— Il nous rendait la vie impossible !

Lundi, bien que ce fut fête, Léon Bourdu était allé tirer du sable à la Vézère, en compagnie de quatre ouvriers, pour le compte de M. Fageac.

Dans le courant de la journée, sa femme était venue lui rendre visite au chantier et tous deux avaient devisé gaiement — disent des témoins. Lorsqu'elle le quitta, Bourdu, même, avait voulu l'embrasser, ce qui avait, par la suite, entraîné quelques plaisanteries de la part de ses compagnons de travail.

Ainsi donc, il n'y avait, quelques

heures avant le drame, aucun nuage entre les époux...

A 19 h. 30, Léon Bourdu, son dur labeur terminé, ayant pris un inoffensif apéritif — un seul — offert par le patron à ses ouvriers, regagna son domicile...

Que se passa-t-il ? La femme Bourdu a déclaré :

— Il était pris de boisson, il m'a menacée parce que je ne lui faisais pas cuire un œuf assez vite !

Mon père était ivre, il a menacé ma mère avec une chaise, alors, j'ai vu rouge et je l'ai frappé avec mon couteau, surenchérit Baptiste Bourdu.

A ces explications des deux criminels, viennent s'opposer :

Celles de la petite Marie-Louise, qui, réfugiée chez sa grand-mère maternelle, à Chamillac-de-Maurac, a dit à Brive, trois jours après le crime : « Que son père avait menacé sa mère avec une chaise, mais qu'elle ne savait rien des causes de la dispute... », et aussi celles des compagnons de travail du mort, qui affirment que lorsqu'il les a quittés, Bourdu n'était pas pris de boisson :

— Nous avions bu cinq litres de vin à cinq dans l'après-midi, déclarent-ils, et une gentiane après le travail...

Peut-être finira-t-on un jour par savoir le motif de la discussion qui fut à l'origine du drame... Pour l'instant, on croit fermement à la Rivière, qu'elle fut motivée par une demande d'argent du fils — qui avait passé la journée à la fête de Brignac — que le père se refusa à satisfaire...

Quelle qu'en soit l'origine, la bagarre éclata..., Léon Bourdu fut à l'intérieur

Libérée, la femme Bourdu s'en fut à quelques mètres du lieu de la lutte, prendre, près du cellier, une houe et en asséna deux formidables coups sur le crâne de son mari, qui démeura, cette fois, inanimé...

Son geste accompli, la virago lâchant son arme, se lança à la poursuite de sa fille Marie-Louise, qui, devant ce carnage, fuyait à travers champs vers la maison du plus proche voisin, M. Louis Froidefonds, qui se trouvait à 200 mètres environ.

Demeuré seul, Baptiste Bourdu, ne voulant pas que son père, qui râlait à ses pieds en réchappât, s'arma à son tour de la houe, et vint frapper, à coups redoublés, jusqu'à ce qu'il ne bougeât plus.

S'étant ainsi acharné sur le cadavre de son père, étant sûr qu'il ne survivrait pas, Baptiste Bourdu nettoya tranquillement son couteau, se lava les mains, changea de pantalon... et sans doute ayant décidé, d'accord avec sa mère, de la conduire à tenir, s'en fut vers le bourg... On sait la suite.

Ajoutons, pour bien établir la mentalité du parricide, qu'après la reconstitution du drame, le lendemain, lorsqu'il vit les photographes devant la maison, il ne put s'empêcher, d'un geste familier, d'arranger sa cravate, ce qui fit éclater la fureur populaire...

Vers les assises

Cet affreux drame aura son épisode devant les assises,

Mme Ramella, sœur de la femme Bourdu, quant à elle, accablait, avec véhémence, au lendemain du drame, Léon Bourdu :

La maison du crime.
Devant la porte, le juge d'instruction interroge le parricide. A droite : assise sur un banc, la femme Bourdu attend d'être interrogée à son tour.



de la maison, aux prises avec sa femme et son fils... Il reçut au moins un coup de couteau de la part du fils puisque l'on releva des traces de sang sur le parquet, qui conduisirent jusqu'au point le plus éloigné du seuil de la maison, où par suite d'un faux-pas ou d'une empoignade, l'homme et sa femme, roulèrent à terre.

Une scène hallucinante

Furie déchainée, la mégère, d'un coup de dents, arracha vraisemblablement à ce moment, la lèvre inférieure de son mari, tandis que le jeune Baptiste frappait à coups de couteau dans la nuque et sur la tête de son père ; ayant eu l'artère temporaire gauche tranchée, celui-ci perdant son sang en abondance, lâchant sa femme, tenta de se relever. Ce fut pour tomber sous la ruée de son fils, qui l'étendit sur le dos, et, très probablement à cheval sur lui, lui larda les mains et les bras — avec lesquels le malheureux se cachait le visage — de coups de couteau, une vingtaine...

— Un alcoolique, un brutal, un paresseux — déclarait-elle à qui voulait l'entendre. Il menaçait tout le monde dans la maison, avait envers ma sœur des exigences conjugales... inqualifiables, se désintéressait de son fils, un garçon travailleur, intelligent...

L'amour d'une sœur, d'une tante, est un bien précieux mais à trop s'extasier, il devient dangereux...

Et puis, à La Rivière de Mansac, la première personne venue que vous interrogerez, vous dira :

— Léon Bourdu, il ne buvait pas ; son fils c'était un pas grand'chose, qui le faisait rougir de honte... et qui le harcelait sans cesse de demandes d'argent... La mère couvait le fils, alors, il y avait des disputes...

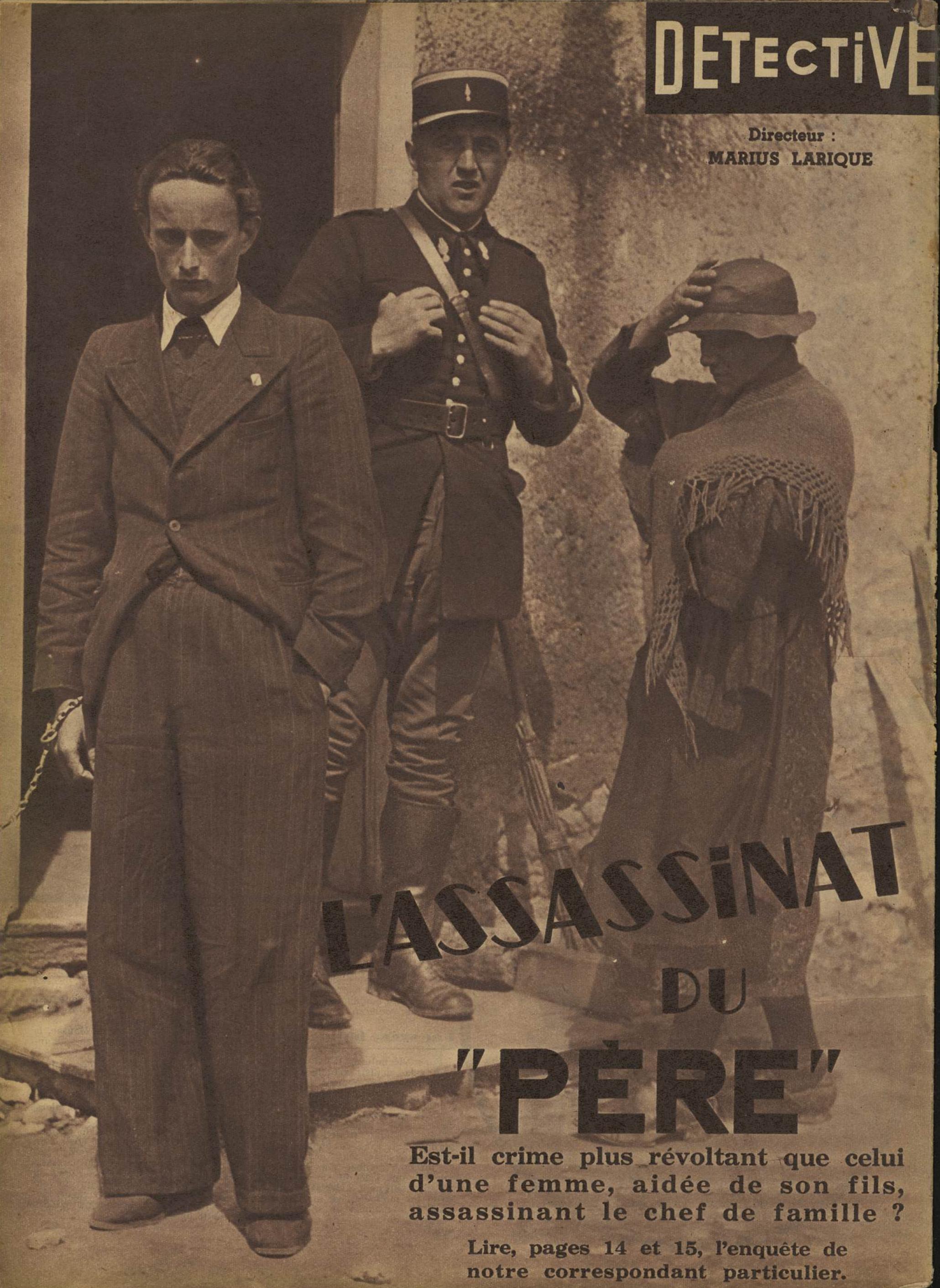
Là est toute l'histoire du drame ; une haine était née dans le cœur d'un fils, parce que son père ne voulait pas favoriser ses penchances à la paresse... Cette haine avait trouvé écho dans un amour maternel coupable, qui ne voulait pas comprendre les rigueurs paternelles que tout, hélas ! justifiait...

Cette haine a tué !...

André SANS.

DETTECTiVE

Directeur :
MARIUS LARIQUE



ASSASSINAT DU "PÈRE"

Est-il crime plus révoltant que celui
d'une femme, aidée de son fils,
assassinant le chef de famille ?

Lire, pages 14 et 15, l'enquête de
notre correspondant particulier.